



COMMISSION SCOLAIRE
DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP
Mille et un regards... Une vision!

RAPPORT ANNUEL

2012-2013

Mise en perspective

Rapport annuel et reddition de compte

L'apprentissage est complexe; l'être humain l'est tout aussi.

Travailler avec des données et des chiffres ne doit jamais nous éloigner des humains avec lesquels nous intervenons.

Comprendre les données en éducation exige que plusieurs facteurs soient questionnés comme :

- Les caractéristiques individuelles et collectives des cohortes d'élèves, dont les profils d'apprenant;
- L'environnement pédagogique, dont la relation maître-élève;
- La relation parents-apprentissage et parents-école;
- L'environnement scolaire de l'école avec ses offres au niveau de l'organisation scolaire et parascolaire;
- Les mesures de soutien et d'accompagnement des élèves présentant des difficultés dans leurs apprentissages;
- L'organisation et la gestion des services.

*Le masculin est utilisé sans aucune discrimination
et uniquement dans le but d'alléger le texte.*

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente et du directeur général	... 04
Conseil des commissaires	... 05
Faits saillants	... 06
Reddition de compte — Convention de partenariat	
— Le cadre légal	...08
— L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans	...09
— L'amélioration de la maîtrise de la langue française	...17
— L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	...23
— L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire	...27
— L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle	...36
Commission scolaire en chiffres	
— Coup d'oeil sur l'organisation	...38
— États financiers	...44
Rapports légaux	
— Rapport concernant l'application du code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires	...47
— Rapport concernant l'application de la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents — Responsable de l'examen des plaintes	...48
— Rapport concernant l'application de la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents — Protecteur de l'élève	...50
— Rapport concernant l'application de la loi mettant en oeuvre certaines dispositions sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette	...53
Remerciements	...54

MILLE ET UN REGARDS... UNE VISION!



C'est avec beaucoup de fierté que nous vous partageons ce rapport annuel 2012-2013.

Ce document légal fait partie des différents outils que réalise la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup pour informer la population et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) des services qu'elle offre sur l'ensemble de son territoire. Il présente les résultats que nous avons obtenus en regard des orientations que nous nous sommes données dans le cadre de la convention de partenariat. Il est important de rappeler qu'au cours des dernières années, cette convention est devenue la pièce maîtresse en matière de reddition de compte.

À la lecture des résultats, vous pourrez constater que notre organisation est sur la bonne voie, qu'elle joue pleinement son rôle dans la communauté, bien plus, qu'elle fait figure de modèle au Québec.

Entre autres choses, nous obtenons d'excellents résultats en ce qui concerne la diplomation de nos élèves. Par ailleurs, nous nous démarquons pour ce qui est de la persévérance scolaire. Nous figurons parmi les commissions scolaires qui ont le plus bas taux de décrochage au Québec. Ce n'est pas pour rien que nous avons été récemment invités par la Fondation Lucie et André Chagnon pour présenter nos stratégies gagnantes.

Nous voyons là que les moyens mis de l'avant, notamment les formations et les différentes activités sur les liens d'attachement, portent de plus en plus leurs fruits au quotidien. Nous sommes en voie de développer une expertise unique au bénéfice de tous nos élèves, quel que soit leur potentiel.

Ces bonnes notes, nous les devons à l'ensemble de notre personnel qui s'investit sans compter, avec passion et surtout professionnalisme.

Nous les devons aussi à toute la communauté éducative. À cet égard, nous tenons à remercier les

parents, les membres des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, des organismes de participation des parents et du conseil des commissaires ainsi que les partenaires pour leur implication et surtout pour leur engagement envers notre école publique, une école qui se démarque par sa diversité, son esprit d'entrepreneuriat, sa créativité et sa vitalité.

Encore cette année, nous avons su maintenir des services de qualité, et ce, malgré les importantes compressions budgétaires, tout en assurant une gestion rigoureuse et transparente de nos ressources.

Comme vous pourrez le constater, nous avons apporté des modifications à notre rapport annuel avec le souci de le rendre encore plus accessible. Il pourra être facilement consulté via les différentes plateformes mobiles.

Bonne lecture!

Edith Samson

Yvan Tardif

Edith Samson, présidente

Yvan Tardif, directeur général



2012-2013



- Circonscription 1 :** Cacouna et Saint-Arsène — **Claire Rivet**
- Circonscription 2 :** L'Isle-Verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Saint-Paul-de-La-Croix et Saint-Épiphane — **Ursule Thériault**
- Circonscription 3 :** Saint-Modeste, Saint-François-Xavier-de-Viger et Saint-Hubert — **Nadia Tardif**
- Circonscription 4 :** Saint-Antonin — **Clément Levasseur**
- Circonscription 5 :** Notre-Dame-du-Portage, Saint-André et Saint-Antonin — **Gervais Darisse**
- Circonscription 6 :** Rivière-du-Loup — **Denise Michaud**
- Circonscription 7 :** Rivière-du-Loup — **Bernard Pelletier**
- Circonscription 8 :** Rivière-du-Loup — **Sylvain Bureau**
- Circonscription 9 :** Rivière-du-Loup — **Yves Mercier**
- Circonscription 10 :** Rivière-du-Loup — **Gilles Gosselin**, vice-président
- Circonscription 11 :** Rivière-du-Loup — **Edith Samson**, présidente
- Circonscription 12 :** Saint-Philippe-de-Néri, Saint-Denis et Mont-Carmel — **Alain Castonguay**
- Circonscription 13 :** Sainte-Hélène, Saint-Joseph et Saint-Alexandre — **Nancy Saint-Pierre**
- Circonscription 14 :** Saint-Pascal, Kamouraska et Saint-Bruno — **Yvan Pelletier**
- Circonscription 15 :** Saint-Germain et Saint-Pascal — **Donathe Deschênes**
- Circonscription 16 :** Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Louise, Saint-Onésime-d'Ixworth et Saint-Gabriel-Lalemant — **André Drapeau**
- Circonscription 17 :** Saint-Pacôme et Rivière-Ouelle — **Réjean Pelletier**
- Circonscription 18 :** Sainte-Anne-de-la-Pocatière — **Martine Hudon**
- Circonscription 19 :** La Pocatière — **Carole Lévesque**

Commissaire parent au secondaire : **Yves Pepin**
 Commissaire parent au primaire : **Marie-Lyne Cayouette**



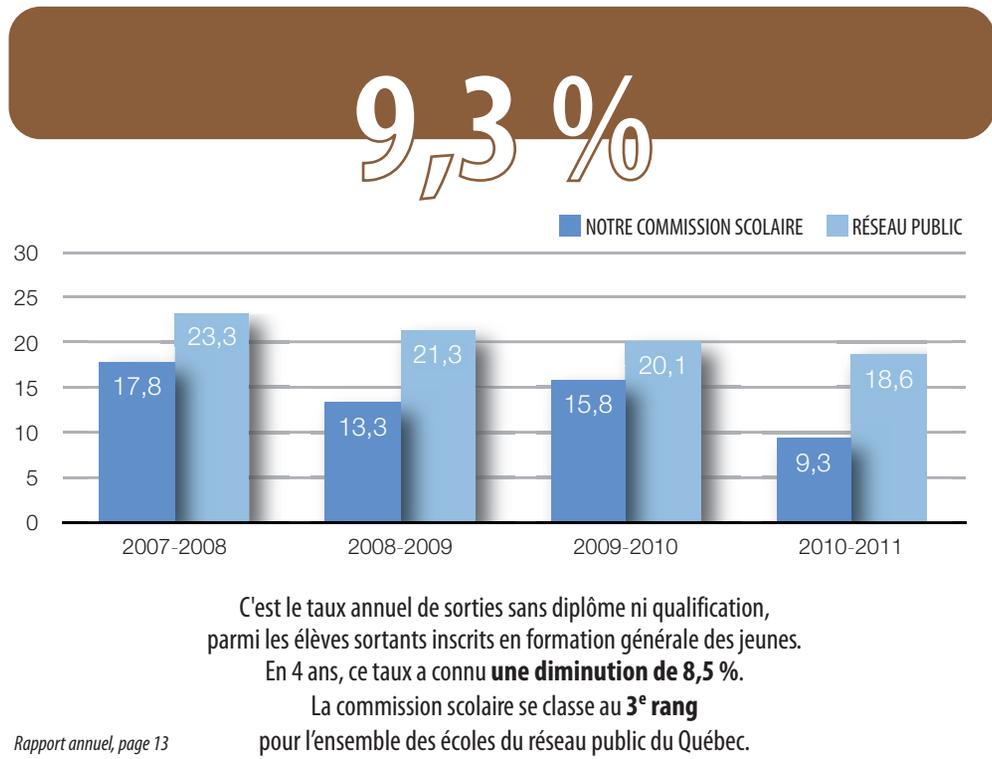
**LES CHIFFRES
DE L'ANNÉE 2012-2013**

95 %
C'est le pourcentage des élèves
qui se disent **heureux**
à l'école.
Rapport annuel, page 27

170
C'est le nombre de projets présentés
dans le cadre du
Concours québécois en entrepreneuriat
en 2012-2013.
Plusieurs milliers d'élèves y ont pris part.

41
Ce nombre correspond à la **diminution de décrocheurs**
dans nos établissements scolaires en 4 ans.
De 2007-2008 à 2010-2011,
ce nombre est passé de 75 à 34.
Rapport annuel, page 15

4
C'est le nombre de **Synergie**
remis au cours de l'année 2012-2013.
Les récipiendaires sont
Johanne Charron,
Virginie Filion, Dominique Viel
et Rudy Sénéchal.



31,4 %
C'est le pourcentage des élèves
de notre commission scolaire qui se sont inscrits
au Pavillon-de-l'Avenir en 2012-2013.
Rapport annuel, page 36

97 %
C'est le pourcentage des élèves qui
se disent **encouragés** dans leurs études
par les enseignants.
Rapport annuel, page 27

69,5 %
C'est le **taux de diplomation et de qualification**
après 7 ans en 2011-2012.
Rapport annuel, page 9





96 %

C'est le pourcentage de parents qui considèrent que les jeunes ont besoin de **beaucoup** d'encouragement et de soutien pour réussir.

Rapport annuel, page 27

100

C'est le pourcentage de nos écoles qui ont intégré l'**approche École en santé** aux pratiques éducatives.

Rapport annuel, page 29

5 948

C'est la clientèle que nous avons dans nos écoles primaires et secondaires. À ce nombre, il faut ajouter plus de 1 300 élèves en formation professionnelle et à l'éducation des adultes.

Rapport annuel, page 38

Quelque

89 000 000

C'est le budget annuel de la commission scolaire. En 2012-2013, **près de 6 millions \$** ont été investis en travaux d'amélioration de ses bâtiments.

Rapport annuel, pages 31 et 44

96 %

C'est le pourcentage des élèves qui se sentent **en sécurité** dans leur école.

92 % des parents affirment que l'école de leur enfant est sécuritaire.

Rapport annuel, page 27

97,9 %

C'est le pourcentage de **réussite** des élèves de 5^e secondaire **en anglais langue seconde**.

6^e



Ce chiffre correspond à la 6^e édition de la remise du diplôme honorifique de la commission scolaire. Alexandre et Étienne Côté, deux entrepreneurs de notre région, sont les récipiendaires 2012-2013 de ce prestigieux diplôme offert en partenariat avec Premier Tech.

1 des 10

La commission scolaire est **l'une des 10 commissions scolaires du Québec** choisies par le MELS et le Secrétariat à la jeunesse pour développer l'expertise d'une approche intégrée de type entrepreneuriat-étude à l'école secondaire Chanoine-Beaudet.

SEULE ET UNIQUE

Pour le déploiement d'une approche positive basée sur le **lien d'attachement dans 100 % des écoles primaires et secondaires**.

2012-2013

LE CADRE LÉGAL — RAPPORT ANNUEL ET REDDITION DE COMPTE

Les extraits suivants décrivent les obligations légales associées à la reddition de compte.

Loi sur l'instruction publique — Commission scolaire

Rapport annuel et reddition de compte

Art. 220 — La commission scolaire informe la population de son territoire des services éducatifs et culturels qu'elle offre et lui rend compte de leur qualité. Elle rend publique une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à la qualité de ses services.

La commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le ministre.

Ce rapport rend compte également au ministre des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du plan stratégique établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La commission scolaire transmet une copie du rapport au ministre et le rend public.

Pouvoirs du ministre

Art. 457.4 — Le ministre peut, par règlement, rendre obligatoire l'élaboration, par la commission scolaire, de documents visant à informer la population de son territoire sur ses activités ou son administration.

Le ministre peut également établir des règles concernant la publication ou la diffusion, par la commission scolaire, de tout type de document qu'il détermine.

Ces règles peuvent notamment prévoir le délai dans lequel cette publication ou cette diffusion doit être effectuée ainsi que les modalités applicables.

Convention de partenariat

Art 459.3 — Le ministre et la commission scolaire conviennent, dans le cadre d'une convention de partenariat, des mesures requises pour assurer la mise en oeuvre du plan stratégique de la commission scolaire.

La convention de partenariat porte notamment sur les éléments suivants :

1° les modalités de la contribution de la commission scolaire à l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par le ministre en application de l'article 459.2;

2° les moyens que la commission scolaire entend prendre pour s'assurer de l'atteinte des objectifs spécifiques qu'elle a établis en application du paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 209.1;

3° les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par la commission scolaire.

Évaluation des résultats par le ministre

Art. 459.4 — Le ministre procède à l'évaluation des résultats de la mise en oeuvre du plan stratégique de chaque commission scolaire, selon la périodicité qu'il détermine. Cette évaluation est transmise à la commission scolaire.

Le ministre et la commission scolaire conviennent, le cas échéant, des correctifs qui doivent être mis en place afin d'assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre.

Lorsque, malgré les correctifs apportés, le ministre estime qu'il est peu probable que la commission scolaire puisse atteindre les buts fixés ou les objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat, il peut prescrire toutes mesures additionnelles que la commission scolaire doit mettre en place dans le délai que le ministre détermine.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

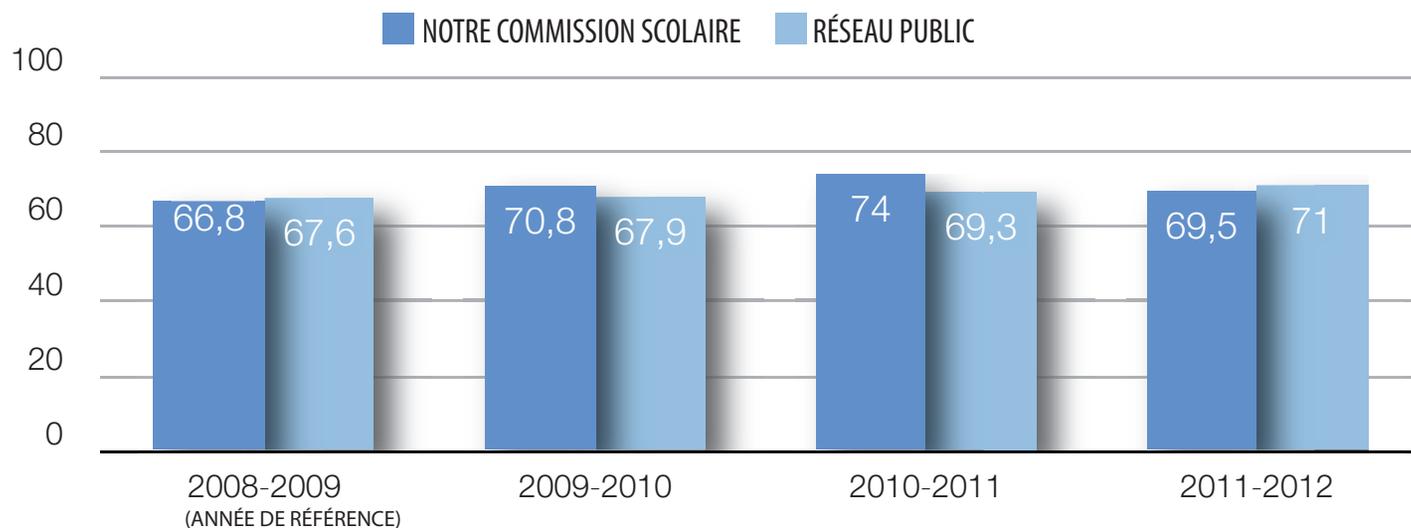
L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

DIPLOMATION ET QUALIFICATION RÉUNIES, EN POURCENTAGE

La diplomation est un premier indicateur pour mesurer la réussite des élèves. Le taux de diplomation prend en compte les élèves qui ont obtenu un premier diplôme au secteur des jeunes ou au secteur des adultes. Les diplômes admissibles aux fins de calcul du taux de diplomation sont le diplôme d'études secondaires (DES), le diplôme d'études professionnelles (DEP) et l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Les qualifications reconnues sont l'attestation de formation professionnelle (AFP), le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) et le certificat de formation préparatoire au travail (CFPT). À noter que le taux de diplomation pour le secteur des jeunes est celui après 7 ans. Pour l'éducation des adultes et la formation professionnelle, il est celui avant l'âge de 20 ans.

La cible demandée à la commission scolaire est de 85 % en 2020.



CONSTAT

Après avoir connu une croissance de 7,2 % en 2010-2011 par rapport à l'année 2008-2009, le taux de diplomation et de qualification a baissé de 4,5 % en 2011-2012. En rapport à l'année de référence 2008-2009, on observe toutefois que le taux se maintient au-dessus des résultats de cette année, soit avec un écart positif de 2,7 %.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

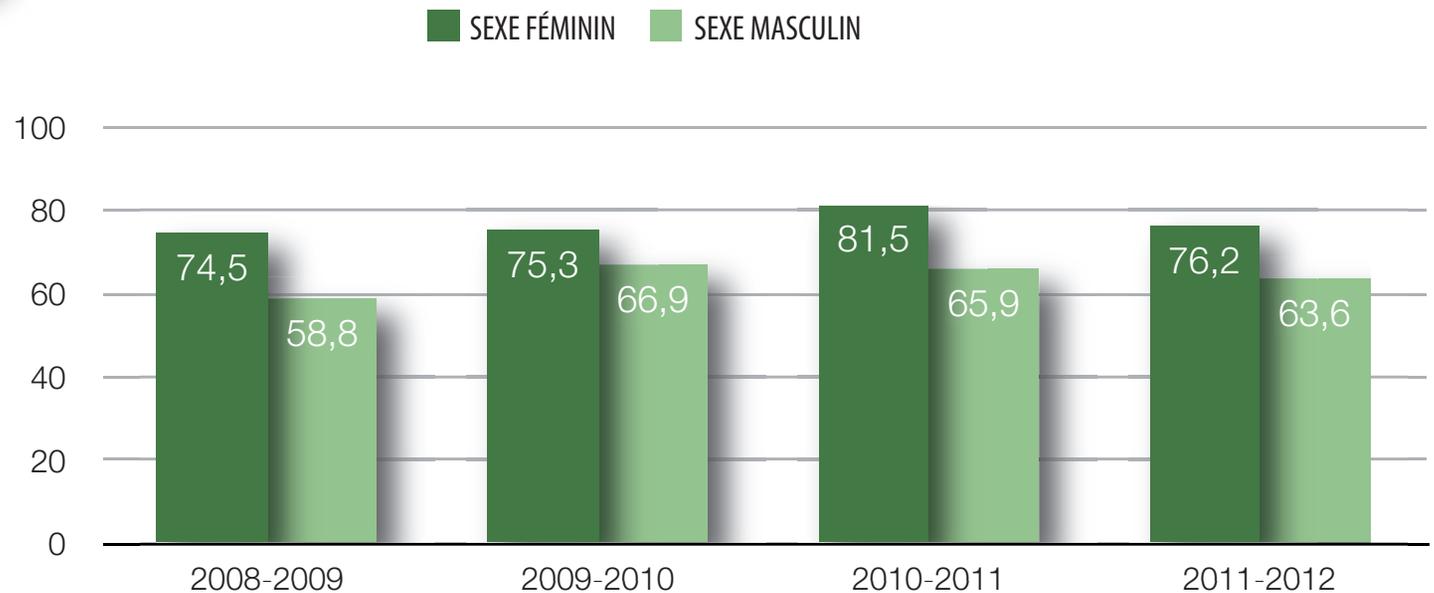
L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

DIPLOMATION ET QUALIFICATION RÉUNIES, EN POURCENTAGE, SELON LE SEXE



CONSTAT

Après avoir connu une hausse en 2010-2011, le taux de diplomation chez les filles a subi une baisse de 5,3 % et celui des garçons, une baisse de 3,3 %. En rapport à l'année de référence 2008-2009, on observe toutefois que le taux de 2011-2012 se maintient au-dessus des résultats de cette année, soit avec un écart positif pour les filles de 1,7 % et pour les garçons de 4,8 %.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

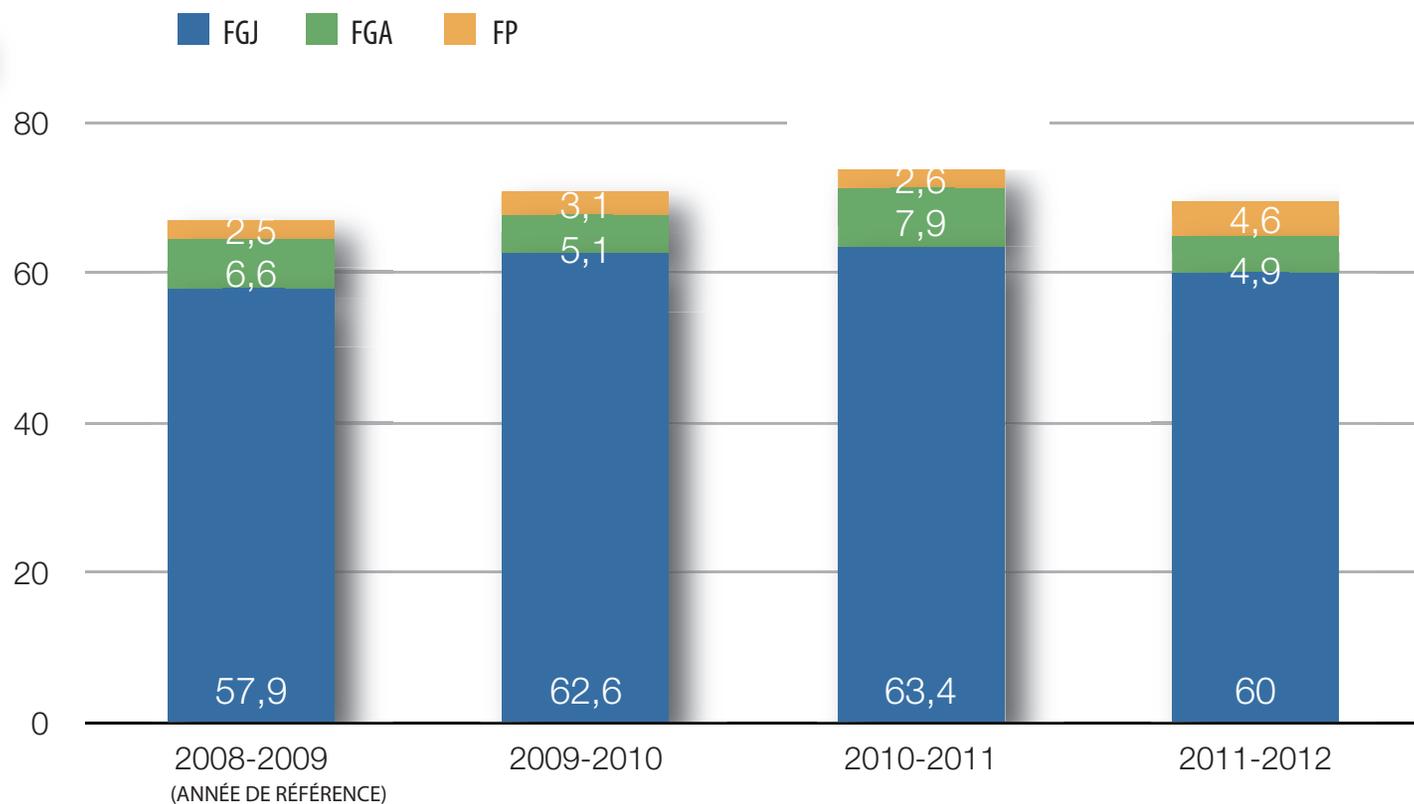
L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

DIPLOMATION ET QUALIFICATION RÉUNIES, EN POURCENTAGE, SELON LE SECTEUR, DANS NOTRE COMMISSION SCOLAIRE



CONSTAT

Le taux de diplomation de la formation professionnelle connaît une progression de 2 % par rapport à l'année précédente et de 2,1 % en comparaison à l'année de référence 2008-2009. La cible visée pour la formation professionnelle en 2013 est de 5 %. De leur côté, la formation générale des jeunes et celle des adultes ont connu en 2011-2012 une baisse respective de 3,4 % et de 3 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, par rapport à l'année de référence, la formation générale des jeunes maintient un écart positif de 2,1 %. Pour ce qui est de la formation générale des adultes, on observe un écart négatif de 1,7 %.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

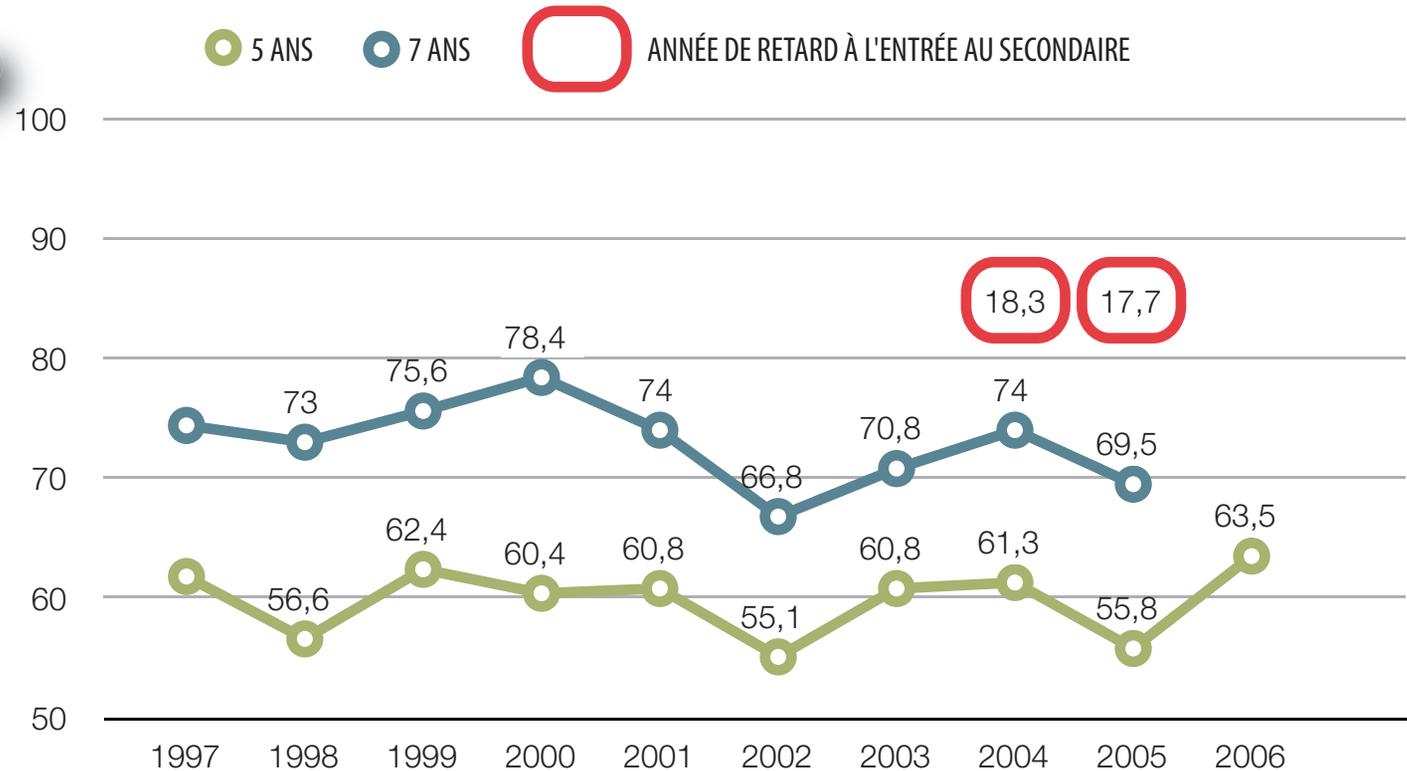
L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE DIPLOMATION PAR COHORTE, APRÈS 5 ET 7 ANS (DONNÉES COMPLÉMENTAIRES)



CONSTAT

On observe, au cours des 10 dernières années, une certaine régularité séquentielle, soit une hausse suivie d'une baisse, et ce, presque à tous les deux ans : hausse pendant 2 ans, suivie d'une baisse sur 2 ans. Une baisse du taux de diplomation pour la cohorte de 1998, de 2002 et de 2005; une hausse du taux pour les cohortes de 1996, de 1999, de 2000, de 2003 et de 2004. En observant le taux de diplomation après 5 ans de la cohorte de 2005 et de celle de 2006, on peut déjà prévoir que le taux de diplomation après 7 ans de la cohorte de 2006 devrait connaître une remontée. Cette cohorte obtient le meilleur taux après 5 ans de toutes les cohortes des 10 dernières années.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

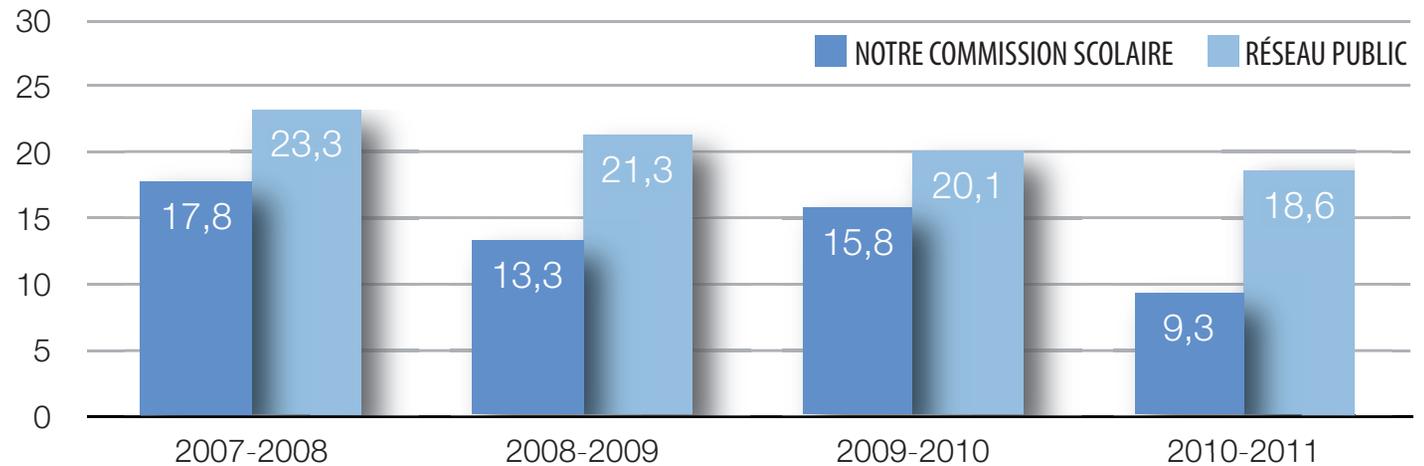
L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX ANNUEL DE SORTIES SANS DIPLÔME NI QUALIFICATION (DÉCROCHEURS), PARMIS LES ÉLÈVES SORTANTS INSCRITS EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, SEXES RÉUNIS

Le taux de décrochage est déterminé en fonction du nombre d'élèves sortants sans diplôme ni qualification. Ces derniers répondent aux critères suivants :

- ils n'obtiennent pas, durant l'année considérée, ni un diplôme, ni une qualification;
- ils ne sont pas réinscrits, nulle part au Québec, l'année suivante.



CONSTAT

L'année 2010-2011 représente une année de belle réussite pour le maintien des élèves en formation générale des jeunes au secondaire. Le taux de sorties sans diplôme ni qualification est descendu pour une première fois sous la barre du 10 %. La commission scolaire s'est classée pour cette année au 3^e rang de l'ensemble des écoles du réseau public du Québec.

Depuis 2007-2008, le parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE) avec deux certifications nouvelles reconnues par le MELS s'est ajouté au diplôme d'études secondaires. Parmi les élèves diplômés FPT-FMS en 2010-2011, on retrouve **66 élèves, dont 49 garçons et 17 filles**. Le renouveau pédagogique a donc permis la diversification des parcours au 2^e cycle du secondaire, par l'arrivée, entre autres, de ce parcours PFAE, en répondant aux besoins et aux intérêts de nos garçons et surtout à leur profil d'apprenant. Augmenter la réussite des élèves était un des objectifs prioritaires du renouveau et l'on constate que ce parcours, pour notre commission scolaire, y répond.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

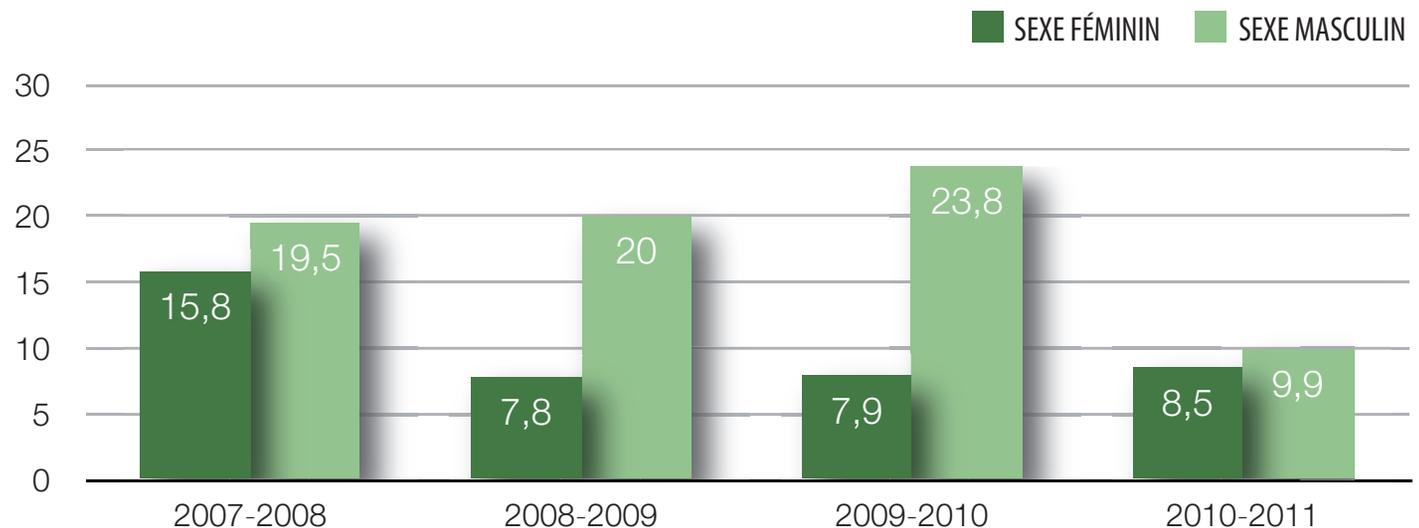
L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX ANNUEL DE SORTIES SANS DIPLÔME NI QUALIFICATION (DÉCROCHEURS), PARMIS LES ÉLÈVES SORTANTS INSCRITS EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, SELON LE SEXE



CONSTAT

Le taux de décrochage chez les garçons s'est retrouvé sous la barre des 10 % en 2010-2011, ce qui est exceptionnel. Ce résultat est en haut du classement provincial et suscite une belle fierté pour les raisons invoquées à la page précédente. Pendant ce temps, les filles continuent à bien performer avec un résultat à 8,5 %, ce qui est excellent pour la même année de référence.

Pour une première fois, autant les garçons que les filles ont connu un taux de persévérance scolaire élevé. Donc, moins de 10 % des garçons et des filles ont été considérés en tant que décrocheurs en 2010-2011.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

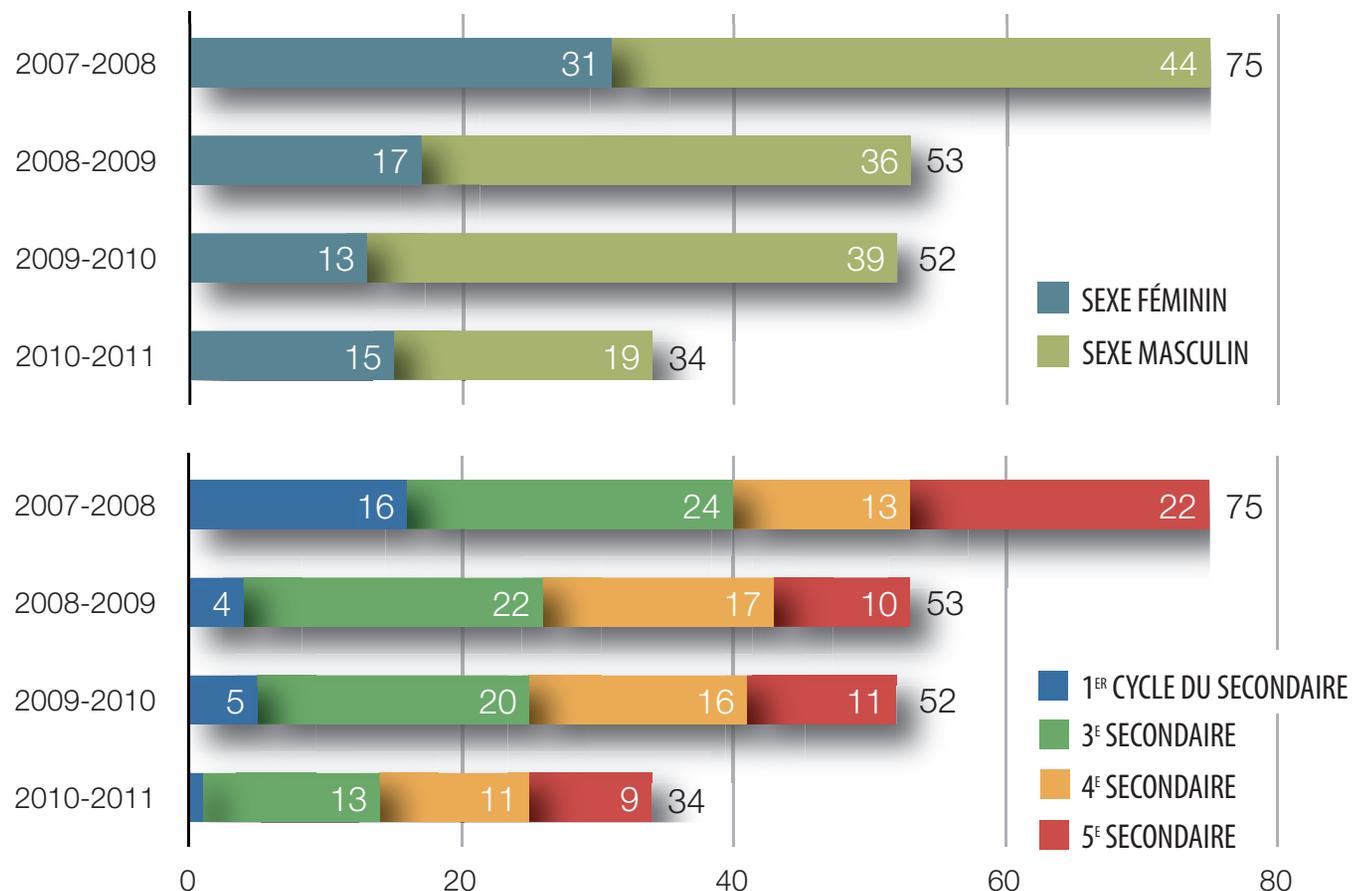
L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

NOMBRE ANNUEL DE SORTIES SANS DIPLÔME NI QUALIFICATION (DÉCROCHEURS), PARMIS LES ÉLÈVES SORTANTS INSCRITS EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, SEXES RÉUNIS ET PAR ANNÉE SCOLAIRE



CONSTAT

Au total, le nombre de décrocheurs dans nos établissements secondaires est passé de 75 (2007-2008) à 53 (2008-2009), puis à 52 (2009-2010) pour atteindre en 2010-2011 le nombre de 34.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

POUR LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION

Hausse de 3 % de la diplomation et de la qualification réunies d'ici 2013, soit de 74 % à 77 %.

Non atteint, baisse de 4,5 %

Hausse de 2,6 % de la diplomation en formation professionnelle : passer de 2,4 % à 5 %, d'ici 2013.

Non atteint, mais hausse de 2,2 %

POUR LE DÉCROCHAGE

Pour les sexes réunis, passer de 84 à 54, d'ici 2020. D'ici 2013, de 84 à 73.

Atteint et + (34)

Pour les garçons de 3^e et 4^e secondaire, passer de 37 à 31, d'ici 2013.

Atteint et + (13)

Pour les filles de tous les niveaux, passer de 29 à 24, d'ici 2013.

Atteint et + (15)

 Cible en progression / objectif atteint

 Cible en stagnation, voire en régression / processus en cours

 Cible non travaillée

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

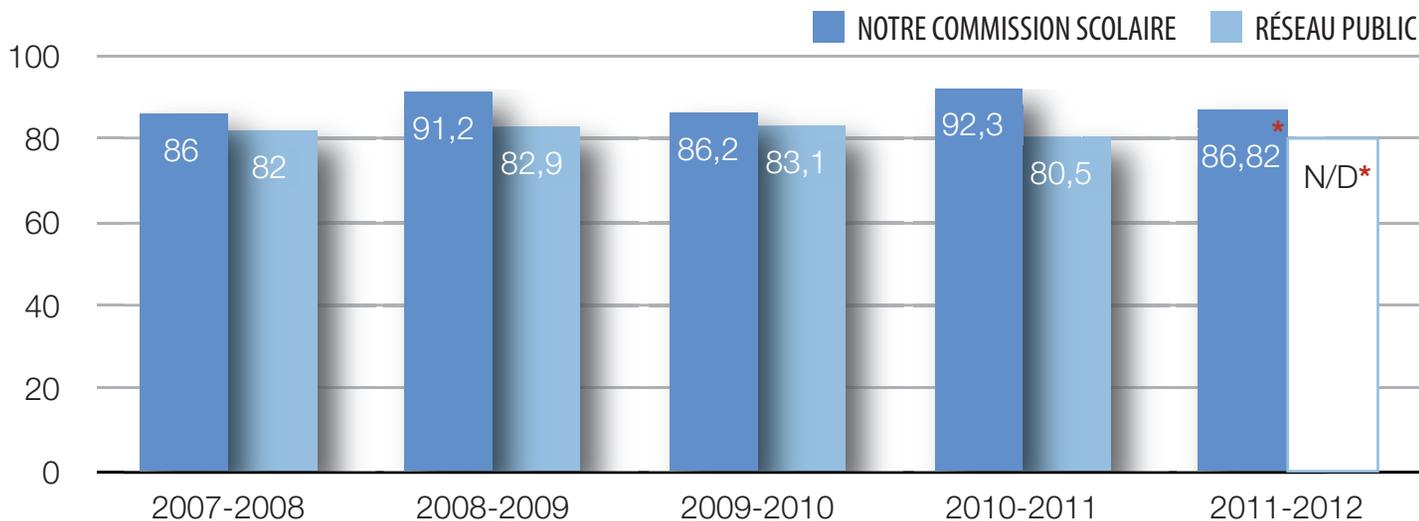
L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS CINQUIÈME SECONDAIRE, VOLET ÉCRITURE, ÉPREUVE DE JUIN

Les épreuves uniques du MELS constituent un premier indicateur pour mesurer la réussite des élèves. Les épreuves portent sur les matières suivantes : français, anglais, mathématiques, histoire et sciences physiques. Le but 2 vise l'amélioration de la maîtrise de la langue française. Cet indicateur est relatif dans la mesure où il ne tient compte que des cohortes rendues en quatrième et en cinquième secondaire. Autrement dit, il mesure la réussite scolaire au terme du processus. Fait à noter, les épreuves uniques ne prennent en compte que la réussite scolaire. Si la réussite scolaire est sanctionnée par la passation d'épreuves obligatoires, puis par la diplomation, la réussite éducative vise le développement global de l'élève, quels que soient ses limites et son potentiel.

- * Le MELS n'ayant pas fait connaître les résultats officiels du volet écriture en français, le taux de réussite global et final en français cinquième secondaire de 2012, incluant les résultats aux reprises d'août 2012 et de janvier 2013, ne peut donc être présenté. Toutefois, nous présentons les données de la commission scolaire partielles provisoires et non officielles du taux de réussite à l'épreuve de juin 2012. La donnée n'inclut pas les résultats aux épreuves de reprise.



NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

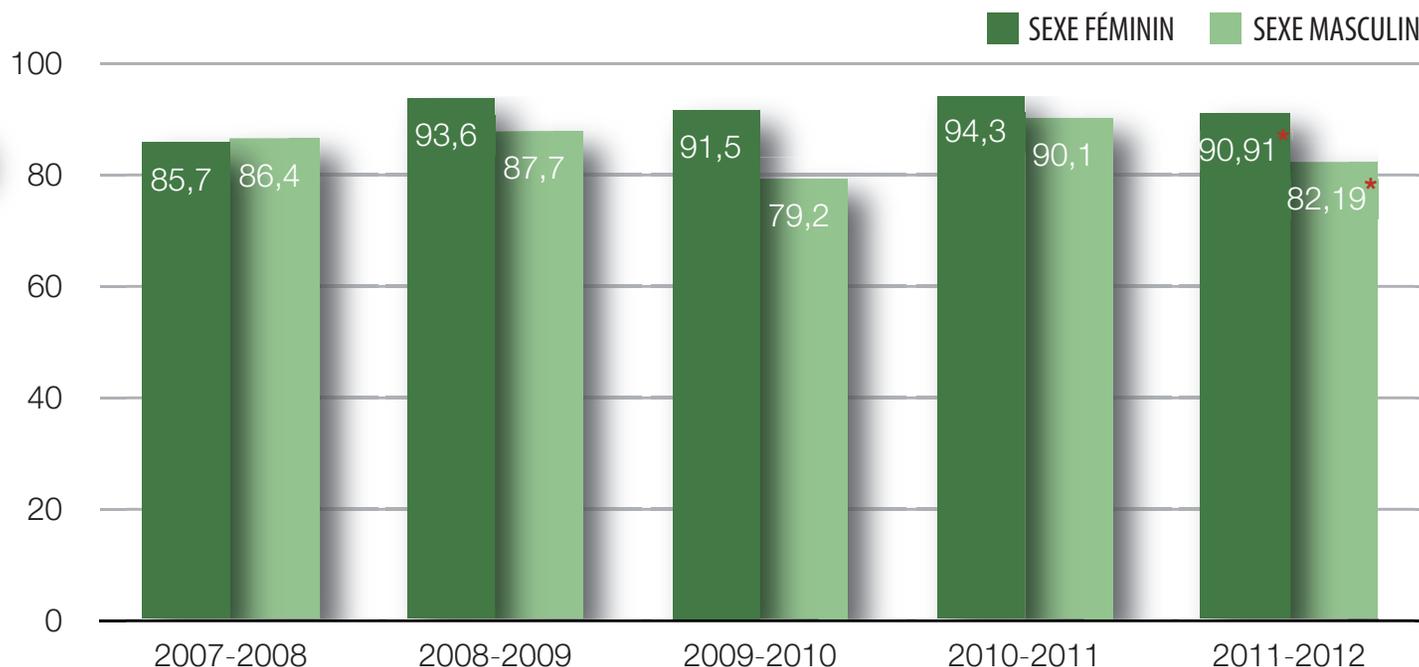
L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS CINQUIÈME SECONDAIRE, VOLET ÉCRITURE, ÉPREUVE DE JUIN, PAR SEXE

Les données du MELS de l'année 2011-2012 ne sont pas disponibles. Les données officielles englobent les résultats à l'épreuve de juin ainsi que ceux aux épreuves de reprise d'août et de janvier de l'année suivante. Toutefois, nous inscrivons un taux de réussite provisoire à partir de données partielles (seulement juin 2012) de la commission scolaire en 2011-2012.



CONSTAT

* Selon ces données partielles, les résultats des garçons et des filles demeurent satisfaisants malgré une baisse plus accentuée chez les garçons.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE RÉUSSITE DES ÉLÈVES EN FRANÇAIS SIXIÈME ANNÉE, VOLET ÉCRITURE

Les résultats des élèves de 6^e année du primaire, volet écriture, sont constitués du résultat à l'examen de fin d'année et des résultats des étapes de l'année. Les résultats des élèves avec plan d'intervention (PI) englobent les élèves reconnus handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage ainsi que les élèves à risque avec PI soumis à l'épreuve.

ANNÉE	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	GLOBAL (SEXES RÉUNIS)	ÉLÈVES AVEC PI
2011-2012	98,3 %	88,8 %	93,2 %	74,4 %
2012-2013	98,6 %	91,1 %	94,6 %	73,2 %
VARIATION	+ 0,3 %	+ 2,3 %	+ 1,4 %	- 1,2 %

CONSTAT

On observe que le taux de réussite des garçons et des filles est supérieur au taux de 85 % (point de référence). Autant chez les filles que chez les garçons, le taux de réussite se situe au-delà de 90 %. Les élèves handicapés ou en difficulté soumis aux mêmes épreuves que les autres élèves ont un taux de réussite des plus satisfaisants avec 73,2 %, et ce, malgré les difficultés qu'ils vivent. Toutefois, il est nécessaire de poursuivre les efforts afin de maintenir ce taux.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE RÉUSSITE DES ÉLÈVES EN FRANÇAIS SIXIÈME ANNÉE, VOLET ÉCRITURE, AUX ÉPREUVES DU MELS

ANNÉE	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	GLOBAL (SEXES RÉUNIS)	ÉLÈVES AVEC PI
2011-2012	96,9 %	86,4 %	91,4 %	77,8 %
2012-2013	96,5 %	88 %	91,9 %	73,2 %
VARIATION	- 0,4 %	+ 1,6 %	+ 0,5 %	- 4,6 %

CONSTAT

Pour tous les élèves de 6^e année soumis à l'épreuve du MELS (incluant les élèves présentant des difficultés dans leur parcours scolaire), le taux de réussite de 91,9 % démontre un développement et une maîtrise des compétences en français, volet écriture, de l'ensemble des élèves de la cohorte 2012-2013, et ce, tout comme la cohorte de 2011-2012. Les élèves en difficulté avec plan d'intervention réussissent à près de 3 élèves sur 4, légèrement plus bas qu'en 2011-2012, mais un résultat apparaissant des plus satisfaisants.

On observe également que les résultats des garçons ont connu une progression. Le taux de réussite des garçons est des plus encourageants. Toutefois, l'analyse des épreuves par les professionnels des services éducatifs a permis d'identifier les compétences et les connaissances qui sont non maîtrisées par les élèves, et ce, afin d'établir les interventions visant l'amélioration de la réussite.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE RÉUSSITE DES ÉLÈVES EN FRANÇAIS SIXIÈME ANNÉE, VOLET LECTURE, AUX ÉPREUVES DU MELS

ANNÉE	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	GLOBAL (SEXES RÉUNIS)	ÉLÈVES AVEC PI
2011-2012	86,9 %	73,5 %	79,8 %	55,6 %
2012-2013	91,5 %	85,4 %	88,2 %	66,7 %
VARIATION	+ 4,6 %	+ 11,9 %	+ 8,4 %	+ 11,1 %

CONSTAT

Les épreuves du MELS en lecture représentent un défi important pour les élèves. Les filles et les garçons ont connu une année positive : des augmentations respectives de 4,6 % et de 11,9 %. L'écart entre les deux sexes s'est amenuisé. Les élèves avec un plan d'intervention de la cohorte 2012-2013 ont obtenu un taux de réussite supérieur de 11,1 % à ceux de la cohorte de l'année précédente. D'un peu plus de 1 sur 2 en 2011-2012, on observe que le taux de réussite des élèves avec PI est passé en 2012-2013 à plus de 2 sur 3.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

Cible pour la 6^e année : d'ici 2013, taux de réussite à 95 % pour les garçons, hausse de 4 %. (Lecture)

Cible pour le 1^{er} cycle du secondaire : à déterminer après avoir établi le portrait en 2012.

D'ici 2013, maintenir un taux de réussite des filles à 95 % et hausser celui des garçons à 90 % à l'épreuve en écriture de 5^e secondaire.

Cible en lecture à déterminer pour les élèves HDAA en fonction du portrait de départ établi en 2011-2012.

Augmentation, mais cible non atteinte

Portrait de départ établi

En attente des résultats officiels | MELS

Atteint avec une hausse de 11,1 %

 Cible en progression / objectif atteint

 Cible en stagnation, voire en régression / processus en cours

 Cible non travaillée

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

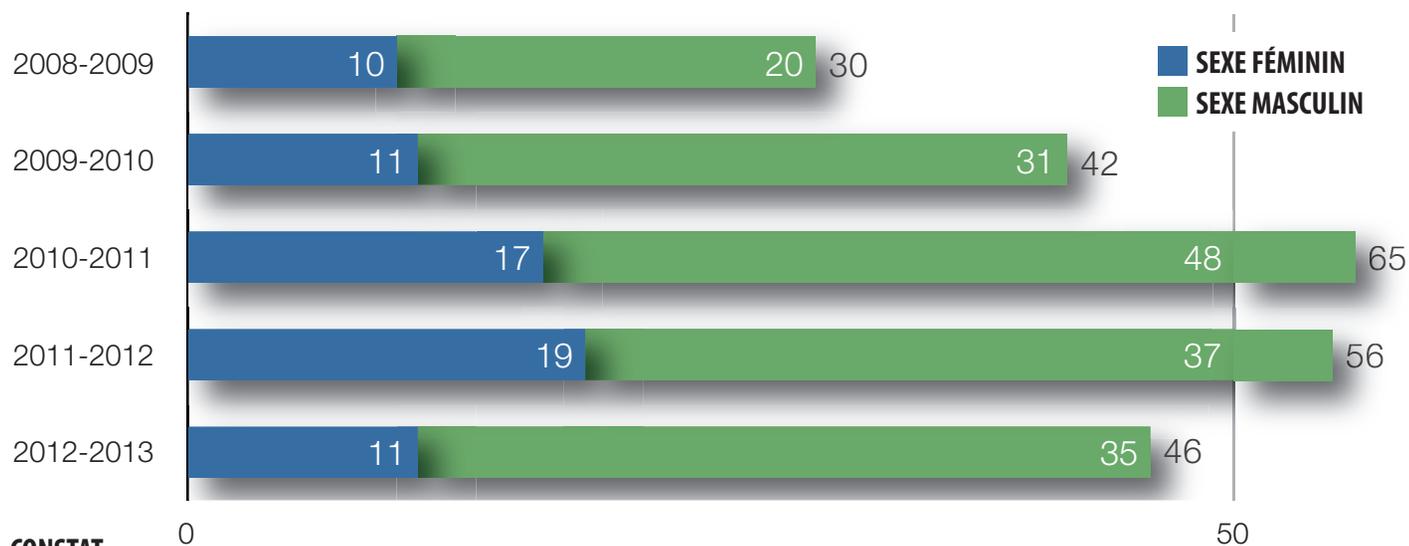
L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

ÉLÈVES INSCRITS CERTIFIÉS DANS UN PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI

Le parcours de formation axée sur l'emploi propose deux volets : formation préparatoire au travail (FPT) et formation à un métier semi-spécialisé (FMS). Ce parcours qui est offert dans quatre de nos cinq écoles secondaires (École des Vieux-Moulins, École secondaire Rivière-du-Loup, École secondaire Chanoine-Beaudet et École polyvalente La Pocatière) a été mis en place en 2008-2009. Tous les élèves dans ces parcours ont un plan d'intervention. Il ne faut pas évaluer ce but par la recherche d'une croissance constante de certifications année après année, mais plutôt par la réponse aux besoins de formation des élèves pour qui le profil d'apprentissage le requiert.



CONSTAT

Dans le cadre du parcours de formation axée sur l'emploi, la cible de 33 élèves certifiés que s'était donnée la commission scolaire pour 2013 est atteinte. À noter qu'un ajustement des certifications d'élèves a été effectué par le MELS pour les années antérieures. De plus, les données de l'année 2011-2012 ne prenaient en compte que les élèves certifiés en FMS. Parmi les élèves diplômés annuellement en FPT et en FMS, on observe une majorité de garçons.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

PORTRAIT DES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE (HDA¹)

Nous présentons le portrait de la clientèle afin de bien saisir la réalité. Les pourcentages sont calculés en fonction de la **clientèle totale**, excluant les élèves de 4 ans, qui était inscrite en 2012-2013, soit **5 799**.

NOMBRE ET TAUX D'ÉLÈVES RECONNUS HDA ¹ PAR LE MELS (Données MELS)		NOMBRE ET TAUX D'ÉLÈVES HDA ² AVEC PI EN CLASSE ORDINAIRE (Données CS)		NOMBRE ET TAUX D'ÉLÈVES HDA ² EN CLASSE D'ADAPTATION SCOLAIRE (Données CS)	
184	3,17 %	726	73,71 % DE LA CLIENTÈLE TOTALE	259	26,29 % DE LA CLIENTÈLE TOTALE
TAUX D'INTÉGRATION DES ÉLÈVES HDA ² EN CLASSE ORDINAIRE			TAUX D'INTÉGRATION EN CLASSE SPÉCIALISÉE		
12,52 %			4,46 %		

1 - Handicapés ou en difficulté d'adaptation
2 - Handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

CONSTAT

Le nombre d'élèves HDA¹ reconnus par le MELS demeure sensiblement le même depuis les 10 dernières années, et ce, malgré une diminution de la clientèle totale de la commission scolaire. Plus de 250 élèves bénéficient d'un contexte de scolarisation adapté à leurs besoins particuliers dans des groupes à effectifs réduits.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

NIVEAU DE COMPÉTENCES EN MATHÉMATIQUES

Dans sa convention de partenariat, la commission scolaire s'est donnée comme objectif d'augmenter de 5 % le niveau de compétences en mathématiques des élèves des écoles en milieu défavorisé ainsi que dans l'ensemble des écoles primaires et secondaires d'ici 2013. Le MELS ayant cessé la passation d'une épreuve obligatoire, l'analyse de ce but sera effectuée dans le prochain rapport annuel. Toutefois, nous présentons le taux de réussite aux épreuves ministérielles de 4^e secondaire de juin 2013 (résultats partiels provisoires). De plus, le taux de réussite des élèves de 6^e année en mathématiques est présenté pour toutes les écoles ainsi que pour celles en milieu défavorisé.

TAUX DE RÉUSSITE MATHÉMATIQUES - ÉPREUVES MINISTÉRIELLES DE 4 ^E SECONDAIRE - JUIN 2013					
63414		65426		64426	
CS	PROVINCE	CS	PROVINCE	CS	PROVINCE
73,1 %	69,2 %	80,6 %	81,1 %	81,4 %	75,2 %

CONSTAT

Toutefois, des résultats partiels provisoires sont présentés pour l'ensemble des élèves de 4^e secondaire. Le taux de réussite de la cohorte d'élèves qui ont été soumis aux 3 différentes épreuves démontre un écart positif par rapport au taux de réussite provincial.

TAUX DE RÉUSSITE - MAT600 - ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013			
	FÉMININ	MASCULIN	TOTAL
ÉCOLES EN MILIEU DÉFAVORISÉ	95,77 %	88,24 %	91,67 %
TOUTES LES ÉCOLES DE LA CS	95,77 %	91,90 %	93,70 %

CONSTAT

Les résultats en mathématiques des élèves de 6^e année en milieu défavorisé sont comparables à ceux de l'ensemble des écoles primaires de la commission scolaire. On observe un léger écart entre les garçons de ces groupes d'élèves.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

Hausse de 3 % d'élèves qualifiés dans les parcours de formation axée sur l'emploi, d'ici 2013. Départ en 2008-2009, 30 élèves diplômés (20 garçons et 10 filles).

**Atteint - 46 élèves diplômés
35 garçons et 11 filles**

Hausse de 5 % du taux de réussite des élèves en milieu défavorisé en fin de 3^e cycle du primaire. Passer de 78,8 % à 83,8 %.

Atteint - 88,24 %

Hausse de 5 % du taux de réussite de tous les élèves en mathématiques aux épreuves ministérielles de 4^e et 5^e secondaire. Passer de 68,8 % à 73,8 %.

**Données officielles à venir en 2013-2014
Résultats provisoires positifs aux épreuves de 4^e secondaire**

REGARD CRITIQUE

L'enseignement en classe d'adaptation scolaire est dispensé par du personnel enseignant ayant une formation initiale et une expertise spécialisées. De plus, un accompagnement et des formations pointues sont assurés aux enseignants des classes spécialisées, mais également à ceux des classes ordinaires, et ce, afin d'offrir aux élèves HDAA un enseignement de qualité qui s'appuie sur les pratiques reconnues par la recherche. En 2012-2013, l'accompagnement relié à la relation élève-enseignant, basé sur le lien d'attachement, s'est poursuivi dans toutes les écoles primaires et secondaires. Selon la recherche en éducation, le lien d'attachement constitue l'un des facteurs les plus importants à la persévérance scolaire.

Les efforts déployés au cours des dernières années dans les parcours de formation axée sur l'emploi ont permis d'obtenir des résultats des plus encourageants. La force de ces parcours est d'offrir la possibilité aux élèves de se développer, de grandir dans un contexte d'apprentissage signifiant relié au monde du travail. Élément de motivation : la formation mène à une certification officielle reconnue par le MELS. Elle peut également conduire à la formation professionnelle. Dans certains cas, elle permet de relancer le parcours scolaire en formation générale au secondaire.

Il importe de poursuivre nos efforts en ce sens et de sensibiliser le monde de l'emploi à la reconnaissance de ces formations qualifiantes afin que ces élèves puissent être embauchés par les employeurs.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

INDICES DE LA SÉCURITÉ, DU BONHEUR ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'environnement sain et sécuritaire constitue pour la clientèle scolaire un facteur de protection important qui contribue au développement du sentiment d'appartenance des élèves, mais également de leur sentiment de sécurité. Il nous est apparu essentiel de sonder les élèves et leurs parents dans le cadre de l'actualisation des objectifs et des moyens du but 4 inscrits dans la convention de partenariat. Au cours de l'année scolaire 2012-2013, la commission scolaire a invité ses élèves du primaire et du secondaire pour mesurer différents indices (sécurité, bonheur, accompagnement). Ce sont 1 446 élèves qui ont pris part à cette consultation en ligne.

ÉLÈVES	OUI	NON	SANS RÉPONSE
Je me sens en sécurité dans mon école.	96 %	3 %	1 %
Je suis heureux à mon école.	95 %	4 %	1 %
Mes enseignantes et enseignants m'encouragent dans mes études.	97 %	2 %	1 %
Les adultes de mon école m'aident lorsque j'en ai besoin.	97 %	2 %	1 %
PARENTS	OUI	+ ou -	NON
Je considère que l'école de mon enfant est sécuritaire et que mon enfant se sent en sécurité à l'école.	92 %	8 %	0 %



Document complémentaire sur notre site Web

Résultats des sondages en ligne réalisés auprès des élèves et des parents

www.cskamloup.qc.ca/rapportannuel2012-2013

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

NOMBRE D'ÉLÈVES SUSPENDUS DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES

Le portrait des suspensions a été réalisé officiellement en 2011-2012. Ce portrait représente les 5 écoles secondaires de la commission scolaire.

Atteint - Portrait réalisé

Le nombre d'élèves suspendus est passé de 88 en 2011-2012 à 86 en 2012-2013.

PORTRAIT DE LA VIOLENCE DE TOUTES LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES, D'ICI JUIN 2011

L'année scolaire 2012-2013 a été marquée par l'accompagnement des écoles dans l'élaboration de leur plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence, obligation découlant des modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique.

Atteint - 100 % effectué

*Progression de la cible : **Portrait de situation de la violence de 100 % des écoles.***

Information complémentaire : **Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école. Bilan 2012-2013**, voir pages 32 - 33 - 34 - 35 de ce document.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

NOMBRE DE MESURES EN LIEN AVEC LES SAINES HABITUDES DE VIE, DONT L'OFFRE ALIMENTAIRE ET LA SENSIBILISATION DES PARENTS

*Progression de la cible : **Maintien des cinq grandes mesures inscrites au plan d'action conjoint CSSS-CS.***

Atteint - Maintien des mesures

Rappel des objectifs : Plan d'action École en santé

1. Assurer l'intégration de l'approche École en santé dans toutes les écoles.
2. Assurer son actualisation.
3. Former.
4. Outiller les écoles ainsi que les intervenants du CSSS.
5. Diffuser les réalisations en lien avec l'approche.

Document complémentaire : **Liste des travaux effectués en 2012-2013 - amélioration des bâtiments**, voir page 31.

PORTRAIT DE L'OFFRE D'ACTIVITÉS PARASCOLAIRES DANS TOUTES LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

*Progression de la cible : **D'ici 2013, portrait de 100 % des écoles.***

En poursuite dans chacune des écoles

 Cible en progression / objectif atteint

 Cible en stagnation, voire en régression / processus en cours

 Cible non travaillée

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

REGARD CRITIQUE SUR L'ENSEMBLE DES OBJECTIFS

La poursuite des ententes établies depuis plusieurs années avec nos différents partenaires contribuent à l'amélioration des écoles :

- La démarche de l'École en santé active et intégrée dans les plans de réussite des établissements;
- Un comité local MSSS-MELS structuré;
- Une entente de services avec le département de nutrition du Centre hospitalier régional du Grand-Portage (CHRG);
- Une entente de partenariat avec l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent visant le déploiement d'un plan d'action en lien avec les comportements sains et sécuritaires;
- Une entente entre les corps policiers du territoire encadrant la présence policière dans les écoles.

L'adoption – en juin 2012 par l'Assemblée nationale – de la Loi visant à combattre l'intimidation et la violence dans les écoles balise les interventions mises en place dans le cadre du Plan d'action pour contrer la violence.

Toutes les écoles primaires et secondaires ont élaboré et adopté un premier plan de lutte, et ce, avant le 31 décembre 2012. De plus, chacune des écoles a effectué un portrait de situations reliées à la violence ou l'intimidation.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

LISTE DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2012-2013 - AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS

- Réaménagement du secteur plomberie – Phase I — **Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir**
- Mise en place de mesures écoénergétiques – Phase I — **École La Croisée I**
- Remplacement portes extérieures — **École La Croisée II**
- Réaménagement de locaux pour les élèves de 4 et 5 ans et ouverture du service de garde — **École Desbiens**
- Remplacement des finis de plancher des corridors — **École Joly**
- Construction d'un pavillon d'accueil – Terrain multisports — **École polyvalente La Pocatière**
- Installation d'un système de chauffage géothermique — **École Desbiens**
- Installation d'un système de chauffage géothermique — **École Lanouette**
- Installation d'un système de chauffage géothermique — **École Thibaudeau**
- Installation d'un système de chauffage géothermique — **École Vents-et-Marées**
- Mise en place de mesures écoénergétiques – Phase I — **École Moisson-d'Arts**
- Remplacement portes extérieures — **École Notre-Dame-du-Sourire**
- Réaménagement de locaux et ouverture du service de garde — **École de l'Orée-des-Bois**
- Remplacement des finis de plancher de la bibliothèque — **École secondaire de Rivière-du-Loup**
- Mise en place de mesures écoénergétiques – Phase I — **École Sacré-Cœur**
- Réaménagement de locaux pour l'ouverture de classes additionnelles — **École internationale Saint-François-Xavier**
- Remplacement portes extérieures — **École Saint-Louis de Saint-Joseph**
- Remplacement de finis de plancher dans certains locaux — **École Vents-et-Marées**
- Mise en place de mesures écoénergétiques — **École des Vieux-Moulins**
- Amélioration de l'accessibilité par l'intégration d'un ascenseur — **Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir**
- Réaménagement de la salle de toilettes — **Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir**
- Réfection des salles de toilettes — **École de l'Étoile-Filante**
- Réfection partielle de la toiture, remplacement des fenêtres et du revêtement extérieur — **École de l'Étoile-Filante**
- Réfection de la toiture, des salles de toilettes — **École Riou**
- Remplacement des fenêtres et du revêtement des pignons de la toiture — **École Riou**
- Mise à niveau de l'aire de stationnement des élèves et asphaltage — **École Thibaudeau**
- Réfection de la toiture — **École de la Marée-Montante**
- Réfection des salles de toilettes — **École de l'Orée-des-Bois**
- Remplacement des portes et fenêtres de l'aile ouest — **École de l'Orée-des-Bois**
- Réfection de la toiture de l'aile ouest — **École de l'Orée-des-Bois**
- Réfection de la toiture — **École J.-C.-Chapais**
- Remplacement de portes et fenêtres — **École J.-C.-Chapais**
- Remplacement du parement de briques des murs sud et est — **École Saint-Philippe**
- Réfection des salles de toilettes — **École Notre-Dame**
- Remplacement des portes et fenêtres — **École Notre-Dame**
- Réfection partielle de la toiture — **École Moisson-d'Arts**
- Amélioration de l'accessibilité — **Centre de services de La Pocatière**

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE BILAN 2012-2013

En conformité à l'article 220 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire doit faire mention dans son rapport annuel, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général de la commission scolaire par le directeur de l'école, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.

Nature de la ou des plaintes	Interventions réalisées	Intervention ayant fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
ÉCOLE POLYVALENTE LA POCATIÈRE		
<i>Il y a eu 5 événements d'intimidation ou de violence ou moins dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.</i>		
Violence verbale Violence physique Intimidation	Rencontres auprès de l'auteur Rencontres auprès des témoins Rencontres auprès de la victime Contact avec les parents de chaque élève Policier informé Poursuite des interventions et des suivis Poursuite des contacts avec les parents des élèves impliqués Intensification de la surveillance lors des transitions Restrictions de certains contacts Suivi individuel pour l'auteur	Non
ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET		
<i>Il y a eu 5 événements d'intimidation ou de violence ou moins dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.</i>		
Agression indirecte Menace incluant l'utilisation des technologies	Rencontres auprès de l'auteur Rencontre auprès du témoin Rencontre auprès de la victime Support et mesures d'aide à chaque élève Contacts avec les parents de chaque élève	Non

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

Nature de la ou des plaintes	Interventions réalisées	Intervention ayant fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
ÉCOLE MOISSON-D'ARTS ET LA CHANTERELLE		
<i>Il y a eu 5 événements d'intimidation ou de violence ou moins dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.</i>		
Intimidation Menaces	Rencontre auprès de l'auteur Rencontre auprès des témoins Rencontre auprès de la victime Contacts avec les parents des élèves concernés Support et aide aux élèves concernés Conséquence à l'auteur Information transmise à un membre du corps policier et au Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent	Non
ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP		
<i>Il y a eu 5 événements d'intimidation ou de violence ou moins dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.</i>		
Menaces dans le cyberspace Violence verbale	Rencontres avec les élèves impliqués Contact avec les parents des élèves impliqués Suspension des élèves concernés Implication d'un membre du corps policier	Non
ÉCOLE LANOUILLE		
<i>Il y a eu 5 événements d'intimidation ou de violence ou moins dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.</i>		
Intimidation Cyberintimidation	Rencontres auprès de l'auteur Rencontre auprès de la victime Contact avec les parents des élèves concernés Support et aide aux élèves concernés Intervention de groupe Révision du plan de surveillance Contact avec un membre du corps policier	Non

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

Nature de la ou des plaintes	Interventions réalisées	Intervention ayant fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
ÉCOLE ROY ET JOLY		
<i>Il y a eu 5 événements d'intimidation ou de violence ou moins dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.</i>		
Menaces	Rencontre auprès de l'auteur Rencontres auprès des témoins Rencontre auprès de la victime Contact avec les parents des élèves concernés Support et aide aux élèves (auteur) Conséquence à l'auteur Information transmise à un membre du corps policier et au CSSS	Non
ÉCOLE SACRÉ-COEUR		
<i>Il y a eu 5 événements d'intimidation ou de violence ou moins dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.</i>		
Intimidation Violence physique	Rencontre auprès de l'auteur Rencontre auprès du témoin Rencontre auprès de la victime Contact avec les parents des élèves concernés Support et mesures d'aide aux élèves Atelier avec un policier Implication du corps policier	Non
ÉCOLE DE LA MARÉE-MONTANTE, DE L'ORÉE-DES-BOIS ET DE L'ÉTOILE-FILANTE		
<i>Il y a eu 5 événements d'intimidation ou de violence ou moins dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.</i>		
Intimidation	Rencontre auprès de l'auteur Rencontre auprès de la victime Support et mesures d'aide aux élèves concernés Conséquence à l'auteur Implication du corps policier (plainte déposée)	Non

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

ÉCOLE DES VENTS-ET-MARÉES, DE LA PRUCHIÈRE ET DE L'AMITIÉ

AUCUN ÉVÈNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

ÉCOLE NOTRE-DAME, SAINT-PHILIPPE ET J.-C.-CHAPAIS

AUCUN ÉVÈNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

ÉCOLE MGR-BOUCHER, SAINT-LOUIS (KAMOURASKA) ET SAINT-BRUNO

AUCUN ÉVÈNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

ÉCOLE HUDON-FERLAND, SAINTE-HÉLÈNE ET SAINT-LOUIS (SAINT-JOSEPH)

AUCUN ÉVÈNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

ÉCOLE VENTS-ET-MARÉES, DESBIENS ET SAINT-MODESTE

AUCUN ÉVÈNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

ÉCOLE INTERNATIONALE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

AUCUN ÉVÈNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

ÉCOLE LA CROISÉE I ET LA CROISÉE II

AUCUN ÉVÈNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

ÉCOLE DES VIEUX-MOULINS, NOTRE-DAME-DU-SOUIRE ET RIOU

AUCUN ÉVÈNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE ET LES PÈLERINS

AUCUN ÉVÈNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Note : Les directions et le personnel des équipes-écoles gèrent tout au long de l'année des conflits, des mésententes, des désaccords et des querelles. Toutefois, la gestion d'une plainte officielle dans le cadre du plan de lutte s'appuie sur des critères précis spécifiques dans la définition de chaque terme.

Rappel des deux définitions.

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (L.I.P. article 13)

Violence : « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (L.I.P. article 13).

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

AUGMENTATION DES ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Les inscriptions totales annuelles des trois dernières années dans notre centre de formation professionnelle ont connu une baisse constante en raison de la décroissance démographique des jeunes de moins de 20 ans. C'est pourquoi il est nécessaire de modifier la compréhension et l'interprétation des données en faisant état du nombre et du taux d'élèves inscrits de moins de 20 ans par rapport à la clientèle totale depuis quatre ans à notre centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir. Les données présentent la clientèle issue des écoles secondaires de la commission scolaire et celle provenant de l'extérieur de notre territoire.

ÉVOLUTION DU NOMBRE ET DU TAUX DES ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS ISSUS DE LA COMMISSION SCOLAIRE ET INSCRITS EN FORMATION PROFESSIONNELLE PAR RAPPORT À LA CLIENTÈLE TOTALE DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

INDICATEURS	ANNÉE SCOLAIRE / CLIENTÈLE TOTALE					
	2010-2011		2011-2012		2012-2013	
	F : 456 M : 1116 Total : 1572		F : 427 M : 1042 Total : 1469		F : 411 M : 965 Total : 1376	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
MOINS DE 20 ANS TEMPS PLEIN (TOTAL)	F : 44 M : 268 Total : 312	F : 9,65 % M : 24,01 % Total : 19,85 %	F : 66 M : 353 Total : 419	F : 15,46 % M : 33,88 % Total : 28,52 %	F : 73 M : 360 Total : 433	F : 17,76 % M : 37,31 % Total : 31,47 %
DE LA COMMISSION SCOLAIRE	F : 17 M : 83 Total : 100	F : 3,73 % M : 7,44 % Total : 6,36 %	F : 35 M : 94 Total : 129	F : 8,20 % M : 9,02 % Total : 8,78 %	F : 33 M : 103 Total : 136	F : 8,03 % M : 10,67 % Total : 9,88 %
DE L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE	F : 27 M : 185 Total : 212	F : 5,92 % M : 16,58 % Total : 13,49 %	F : 31 M : 259 Total : 290	F : 7,26 % M : 24,86 % Total : 19,74 %	F : 40 M : 257 Total : 297	F : 9,73 % M : 26,63 % Total : 21,58 %

CONSTAT

* Le taux est calculé sur la clientèle totale, selon le sexe.

Malgré la décroissance depuis 3 ans des inscriptions totales en formation professionnelle, on observe une tendance inverse pour le nombre et le taux d'inscriptions par rapport à la clientèle totale des élèves de moins de 20 ans issue des écoles de notre commission scolaire. Il en est de même pour la clientèle provenant de l'extérieur de notre territoire. Nous observons donc une augmentation autant chez les filles que chez les garçons. Toutefois, nous ne pouvons identifier, pour l'année 2012-2013, les élèves de moins de 20 ans de nos écoles inscrits dans un centre de formation professionnelle dans d'autres commissions scolaires. Cette donnée n'est pas encore publiée par le MELS.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

Hausse de 15 nouveaux inscrits de moins de 20 ans à notre centre de formation professionnelle

Atteint pour les inscriptions à notre centre

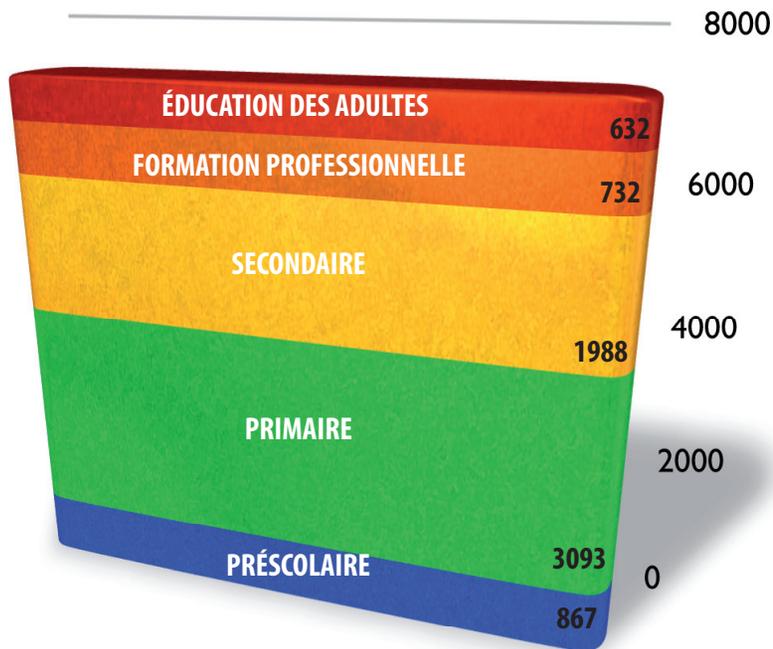
Hausse de cinq inscriptions de sexe féminin

Atteint. Augmentation depuis trois ans

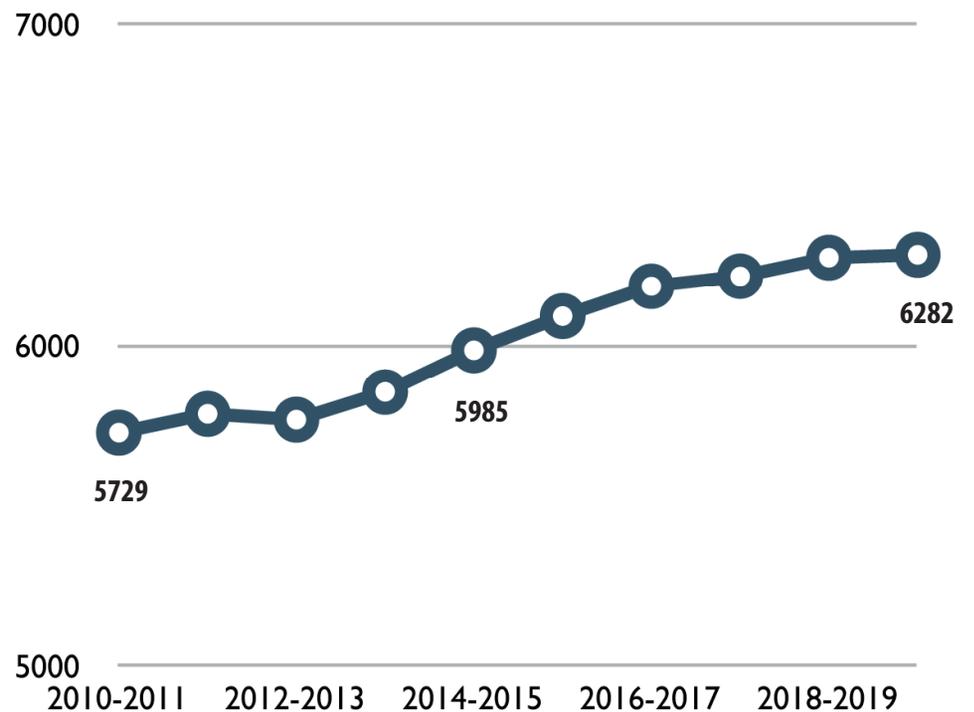
COUP D'OEIL SUR L'ORGANISATION

La commission scolaire comptait en 2012-2013 près de 7 400 élèves au préscolaire, au primaire, au secondaire, en formation professionnelle et à l'éducation des adultes. Selon les prévisions du MELS, la clientèle scolaire au préscolaire, au primaire et au secondaire devrait continuer de croître au cours des prochaines années. Elle devrait atteindre son sommet en 2023-2024 avec 6 316, soit près de 400 élèves de plus qu'actuellement.

CLIENTÈLE SCOLAIRE 2012-2013
(DONNÉES CS)



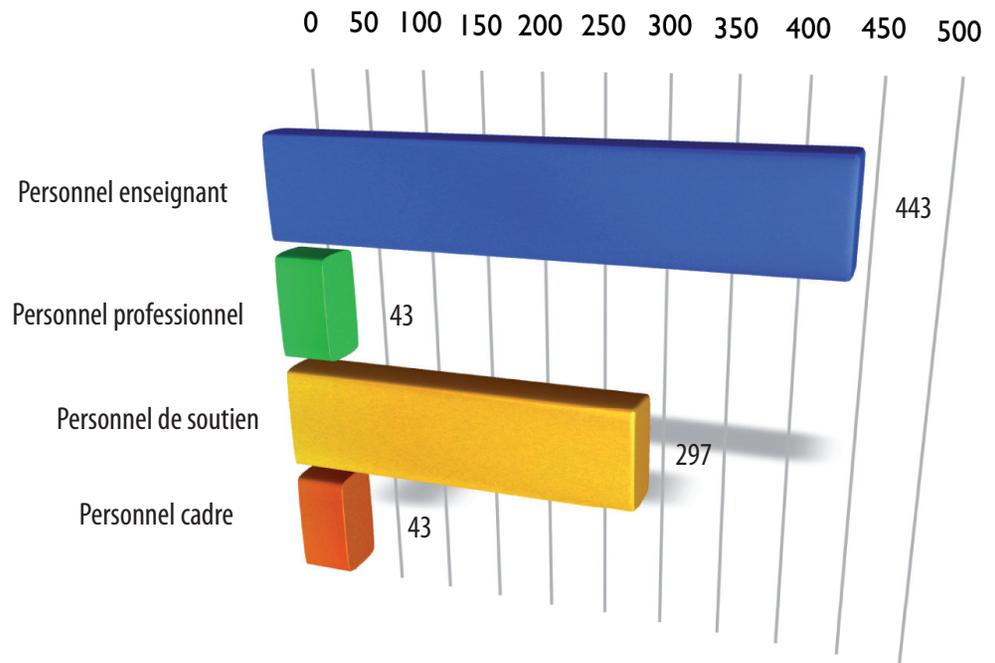
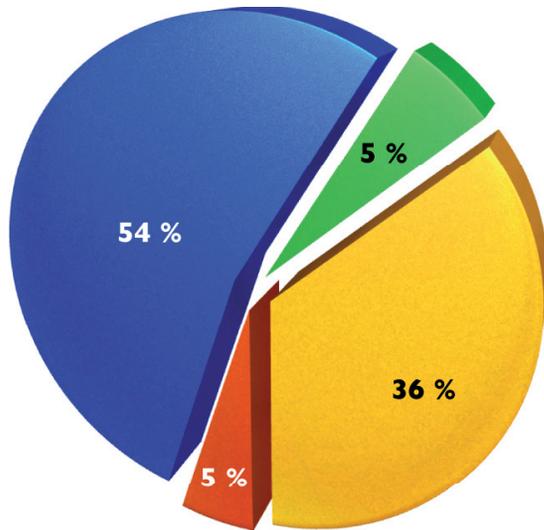
ÉVOLUTION ET PRÉVISION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE (PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE)
(DONNÉES MELS)



COUP D'OEIL SUR L'ORGANISATION

La commission scolaire compte quelque 900 employés. La très grande majorité de ces employés (90 %) oeuvre dans les établissements scolaires et intervient directement auprès de la clientèle. Depuis déjà quelques années, la commission scolaire voit bon nombre des membres de son personnel prendre leur retraite. Seulement au cours des cinq dernières années, ce sont plus de 150 employés qui ont quitté l'organisation. La commission scolaire a mis en place différentes mesures pour assurer la relève et continuer d'offrir des services de qualité.

**RÉPARTITION DES EMPLOYÉS
PAR TYPES DE PERSONNEL
(DONNÉES CS)**



COUP D'OEIL SUR L'ORGANISATION

La Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup couvre le territoire juridictionnel des Municipalités régionales de comté de Kamouraska et de Rivière-du-Loup et une partie de la MRC de L'Islet. Ces MRC comptent un peu plus de 55 000 habitants qui sont répartis sur un vaste territoire du Québec.

La commission scolaire, dont les services sont offerts à partir de trois centres,

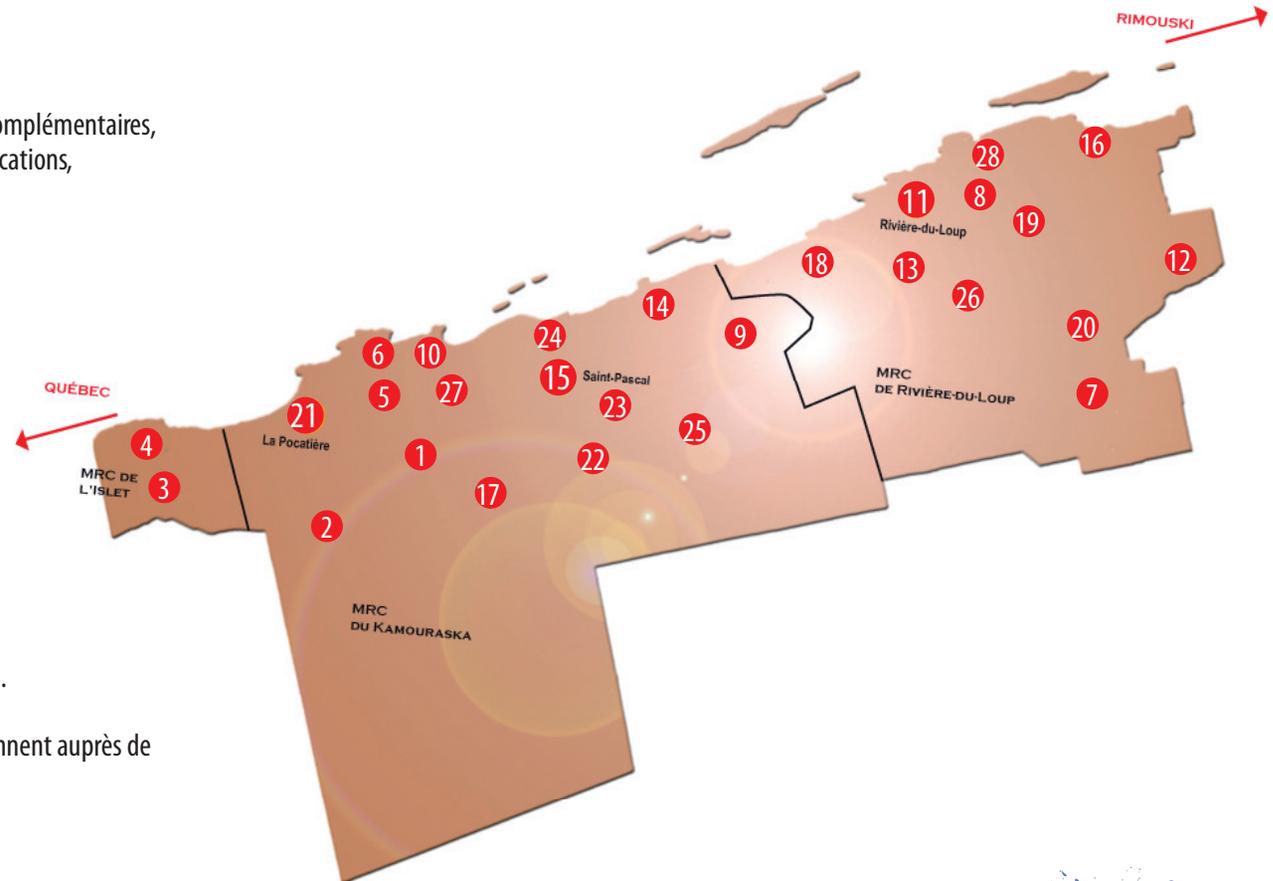
- Rivière-du-Loup
 - ▶ direction générale,
 - ▶ secrétariat général et communications,
 - ▶ service des ressources humaines,
 - ▶ service des ressources financières,
 - ▶ service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires,
 - ▶ service des technologies de l'information et des communications,
- Saint-Pascal
 - ▶ service de l'enseignement aux jeunes,
- et La Pocatière
 - ▶ service des ressources matérielles et transport scolaire,

dessert une clientèle d'élèves jeunes et adultes répartis entre

- 30 écoles primaires,
- deux écoles primaires et secondaires,
- trois écoles secondaires,
- un centre d'éducation des adultes avec trois points de services,
- un centre de formation professionnelle avec des antennes à Saint-Pascal et à La Pocatière, le centre intégré de métallurgie.

La commission scolaire compte 18 services de garde qui interviennent auprès de 1 861 enfants (1 194 réguliers et 667 sporadiques).

Son parc immobilier est composé de 50 immeubles, dont une quarantaine est utilisée à des fins éducatives et mixtes.



Écoles primaires

- 1 École de l'Amitié (Saint-Gabriel-Lalemant)
- 2 École de l'Étoile-Filante (Saint-Onésime)
- 3 École de l'Orée-des-Bois (Sainte-Louise)
- 4 École de la Marée-Montante (Saint-Roch-des-Aulnaies)
- 5 École de la Pruchière (Saint-Pacôme)
- 6 École des Vents-et-Marées (Rivière-Ouelle)
- 8 École Desbiens (Saint-Arsène)
- 9 École Hudon-Ferland (Saint-Alexandre)
- 10 École J.-C.-Chapais (Saint-Denis)
- 11 École Joly (Rivière-du-Loup)
- 12 École La Chanterelle (Saint-Paul-de-la-Croix)
- 11 École La Croisée I (Rivière-du-Loup)
- 11 École La Croisée II (Rivière-du-Loup)
- 13 École Lanouette (Saint-Antonin)
- 14 École Les Pèlerins (Saint-André)
- 15 École Mgr-Boucher (Saint-Pascal)
- 17 École Notre-Dame (Mont-Carmel)
- 18 École Notre-Dame-du-Portage (Notre-Dame-du-Portage)
- 19 École Notre-Dame-du-Sourire (Saint-Épiphanie)
- 20 École Riou (Saint-François-Xavier-de-Viger)
- 11 École Roy (Rivière-du-Loup)
- 21 École Sacré-Coeur (La Pocatière)
- 22 École Saint-Bruno (Saint-Bruno)
- 23 École Sainte-Hélène (Sainte-Hélène)
- 11 École Saint-François-Xavier (Rivière-du-Loup)
- 24 École Saint-Louis (Kamouraska)
- 25 École Saint-Louis (Saint-Joseph)
- 26 École Saint-Modeste (Saint-Modeste)
- 27 École Saint-Philippe (Saint-Philippe-de-Néri)
- 28 École Vents-et-Marées (Cacouna)

Écoles primaires et secondaires

- 7 École des Vieux-Moulins (Saint-Hubert)
- 16 École Moisson-d'Arts (L'Isle-Verte)

Services de garde

- 16 Service de garde L'Isle-Verte (École Moisson-d'Arts)
- 8 Service de garde Saint-Arsène (École Desbiens)
- 26 Service de garde Saint-Modeste (École Saint-Modeste)
- 28 Service de garde Les Acrobatés-de-la-Marée (École Vents-et-Marées)
- 7 Service de garde des Petits-Moulins (École des Vieux-Moulins)
- 1 Service de garde L'Envol (École Roy) et L'Envolée (École Joly)
- 1 Service de garde Beau-Soleil (École internationale Saint-François-Xavier)
- 1 Service de garde La Marelle (École La Croisée)
- 18 Service de garde Le Repaire-des-Moussaillons (École Notre-Dame-du-Portage)
- 13 Service de garde Le Coffre-aux-Trésors (École Lanouette)
- 9 Service de garde La Galaxie (École Hudon-Ferland)
- 15 Service de garde Les Boute-en-train (École Mgr-Boucher)
- 10 Service de garde Saint-Denis (École J.-C.-Chapais)*
- 27 Service de garde Saint-Philippe (École Saint-Philippe)
- 17 Service de garde Les Carmignons (École Notre-Dame)
- 21 Service de garde Les Charlicœurs (École Sacré-Coeur)
- 4 Service de garde des Deux-Clochers (École de la Marée-Montante)
- 3 Service de garde Le Petit-Boisé (École de l'Orée-des-Bois)
- 5 Service de garde L'Entre-2 (École de la Pruchière)

Écoles secondaires

- 21 École polyvalente La Pocatière (La Pocatière)
- 11 École secondaire de Rivière-du-Loup (Rivière-du-Loup)
- 15 École secondaire Chanoine-Beaudet (Saint-Pascal)

Centre de formation professionnelle

- 11 Pavillon-de-l'Avenir
- 21 Centre intégré de formation en métallurgie

Centre d'éducation des adultes

- 21 École Saint-Charles (La Pocatière)
- 11 École Thibaudeau (Rivière-du-Loup)
- 15 École Marguerite-Bourgeoys (Saint-Pascal)

Centres de services

- 21 Point de services de La Pocatière
- 11 Point de services de Rivière-du-Loup
- 15 Point de services de Saint-Pascal

* Service de garde hors scolaire : projet Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport — Ministère de la Famille

Note explicative :

L'école est un établissement d'enseignement et l'acte d'établissement de l'école peut être constitué de plus d'un immeuble : 12 écoles primaires, 2 écoles primaires et secondaires et 3 écoles secondaires, le tout représentant 33 immeubles.

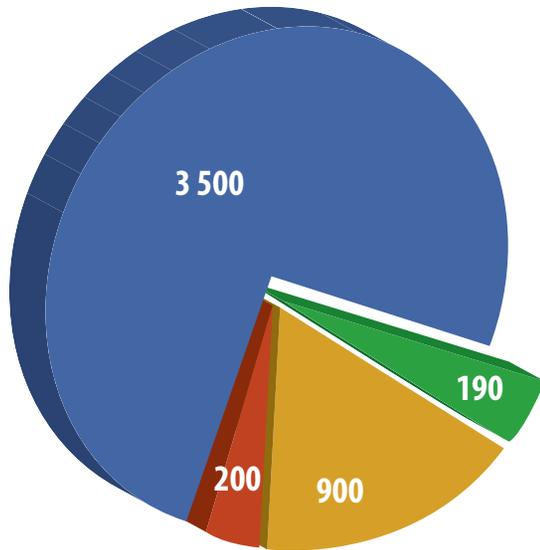
COUP D'OEIL SUR L'ORGANISATION

La Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup assure le transport scolaire sur ce vaste territoire de quelque 3 500 km².



COUP D'OEIL SUR L'ORGANISATION

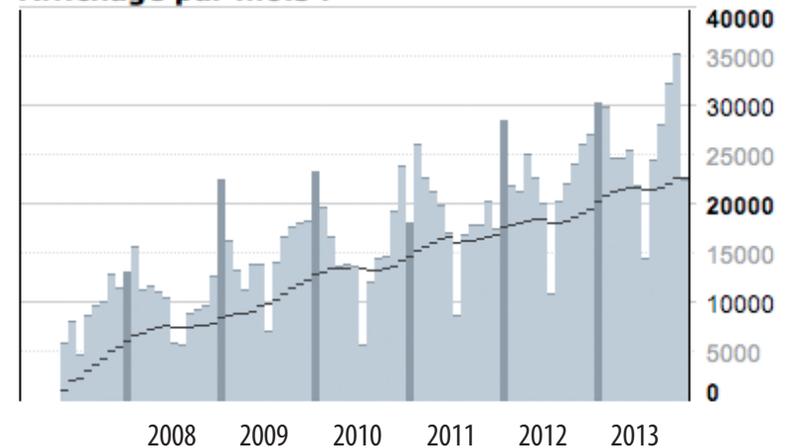
Pour favoriser la réussite de ses élèves jeunes et adultes, les préparer pour l'avenir, la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup a mis en place une infrastructure de technologie de l'information de premier plan. Celle-ci touche autant la dimension pédagogique qu'administrative. Elle se déploie sur 800 kilomètres de fibre optique et elle est utilisée par quelque 10 000 utilisatrices et utilisateurs. La Commission scolaire est fort présente dans Internet et via les réseaux sociaux. Elle a opté pour des solutions novatrices pour répondre aux besoins de ses clientèles internes et externes. Entre autres choses, le service des technologies de l'information et des communications a procédé à la mise à niveau des systèmes de filtrage Internet.



- Ordinateurs
- Tablettes numériques
- Téléphones
- Tableaux blancs interactifs

FRÉQUENTATION PAGE D'ACCUEIL — COMMISSION SCOLAIRE

Affichage par mois :



Total : 1 388 591 Sommet : 35 425

RÉSEAUX SOCIAUX — COMMISSION SCOLAIRE



ÉTAT FINANCIER 2012-2013

Le 22 octobre dernier, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a pris connaissance de l'état financier 2012-2013 pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 ainsi que du rapport de l'auditeur indépendant.

Selon cet état financier, les revenus pour l'année scolaire 2012-2013 totalisent **89 014 186 \$** et les dépenses, quant à elles, se chiffrent à **88 558 458 \$**, laissant ainsi un surplus d'exercice de **455 728 \$**. Le surplus accumulé s'établit donc après les résultats 2012-2013 à **14 951 117 \$**. Selon les règles budgétaires et financières du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) une partie de ce surplus accumulé ne peut être utilisée; il s'agit d'un montant de **5 262 304 \$**, soit la valeur des terrains pour **1 660 187 \$** et la valeur des provisions pour avantages sociaux pour **3 602 117 \$**. Le surplus accumulé disponible pour fins de calcul de la limite d'utilisation imposée correspond donc à **9 688 813 \$**.

Depuis l'intégration des commissions scolaires dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec – comptes publics, quatre rapports financiers trimestriels, un rapport financier annuel pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 (année financière gouvernementale) et un rapport financier annuel pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (année financière scolaire) ont été rédigés et envoyés au MELS. L'année scolaire est aussi marquée par différents changements apportés au plan d'enregistrement comptable.

L'année scolaire 2012-2013 a, de nouveau, été marquée par diverses compressions budgétaires de la part du Ministère. En plus de celles effectuées en 2011-2012, c'est plus de **1,6 M \$** de compressions budgétaires qui furent soustraites des allocations du MELS pour l'année scolaire 2012-2013.

L'année financière terminée au 30 juin 2013 fut également le troisième exercice

financier ayant subi les effets du projet de Loi 100 mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 du gouvernement du Québec. Cette loi oblige les organismes du réseau de la santé et des services sociaux, les organismes du réseau de l'éducation dont les commissions scolaires et les universités, au terme de l'exercice débutant en 2013, à réduire leurs dépenses de fonctionnement de nature administrative d'au moins 10 % par rapport aux dépenses de fonctionnement de même nature engagées pendant l'exercice débutant en 2009. Selon les résultats à l'état financier de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, cette cible de réduction fut non seulement atteinte à sa première, deuxième et troisième année financière, mais elle fut même dépassée, ramenant ainsi les dépenses de fonctionnement de nature administrative à moins de 5 % des dépenses totales de 2012-2013. La cible de 10 % de réduction totale demandée est de **154 688 \$** (dont **116 016 \$** : cible demandée en 2012-2013) alors que le résultat atteint correspond à une réduction de l'ordre de **729 572 \$**.

De plus, au niveau des investissements, la commission scolaire a procédé dans l'année scolaire 2012-2013 à d'importants travaux d'amélioration et des rénovations majeures de ses bâtiments pour une somme de **5 848 646 \$** ainsi qu'à des aménagements de terrains et de cours d'école pour une somme de **66 058 \$**. Des acquisitions furent effectuées en mobilier, appareillage et outillage pour un montant de **1 505 746 \$**, en équipements informatiques et de télécommunication multimédia pour **500 301 \$**. Ces investissements en 2012-2013 totalisent **7 920 751 \$**.

La Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup réaffirme que les efforts sont et seront toujours maintenus et priorités afin d'assurer les meilleurs services éducatifs aux élèves jeunes et adultes malgré les compressions budgétaires, le projet de Loi 100 portant sur l'équilibre budgétaire du gouvernement du Québec et la limite de 22 % d'utilisation en 2012-2013 du surplus accumulé imposée par le MELS.

ÉTAT FINANCIER 2012-2013

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	13 971 457 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	4 607 752
Subvention à recevoir liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	570 977
Subvention à recevoir – Financement	25 140 182
Taxe scolaire à recevoir	273 344
Débiteurs	1 295 923

TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS 45 859 635 \$

PASSIFS

Créditeurs et frais courus à payer	10 185 666 \$
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	3 821 157
Revenus perçus d'avance	230 818
Provision pour avantages sociaux futurs	4 299 314
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	71 489 745
Autres passifs	817 665

TOTAL DES PASSIFS 90 844 365 \$

ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (44 984 730) \$

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles	59 847 374 \$
Frais payés d'avance	88 473

TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS 59 935 847 \$

SURPLUS (DÉFICITS) ACCUMULÉS 14 951 117 \$

ÉTAT DES RÉSULTATS

REVENUS

Subvention de fonctionnement du Ministère	71 698 782 \$
Autres subventions et contributions	75 390
Taxe scolaire	9 799 644
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	878 193
Ventes de biens et services	5 593 012
Revenus divers	816 600
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	152 565

89 014 186 \$

TOTAL DES REVENUS

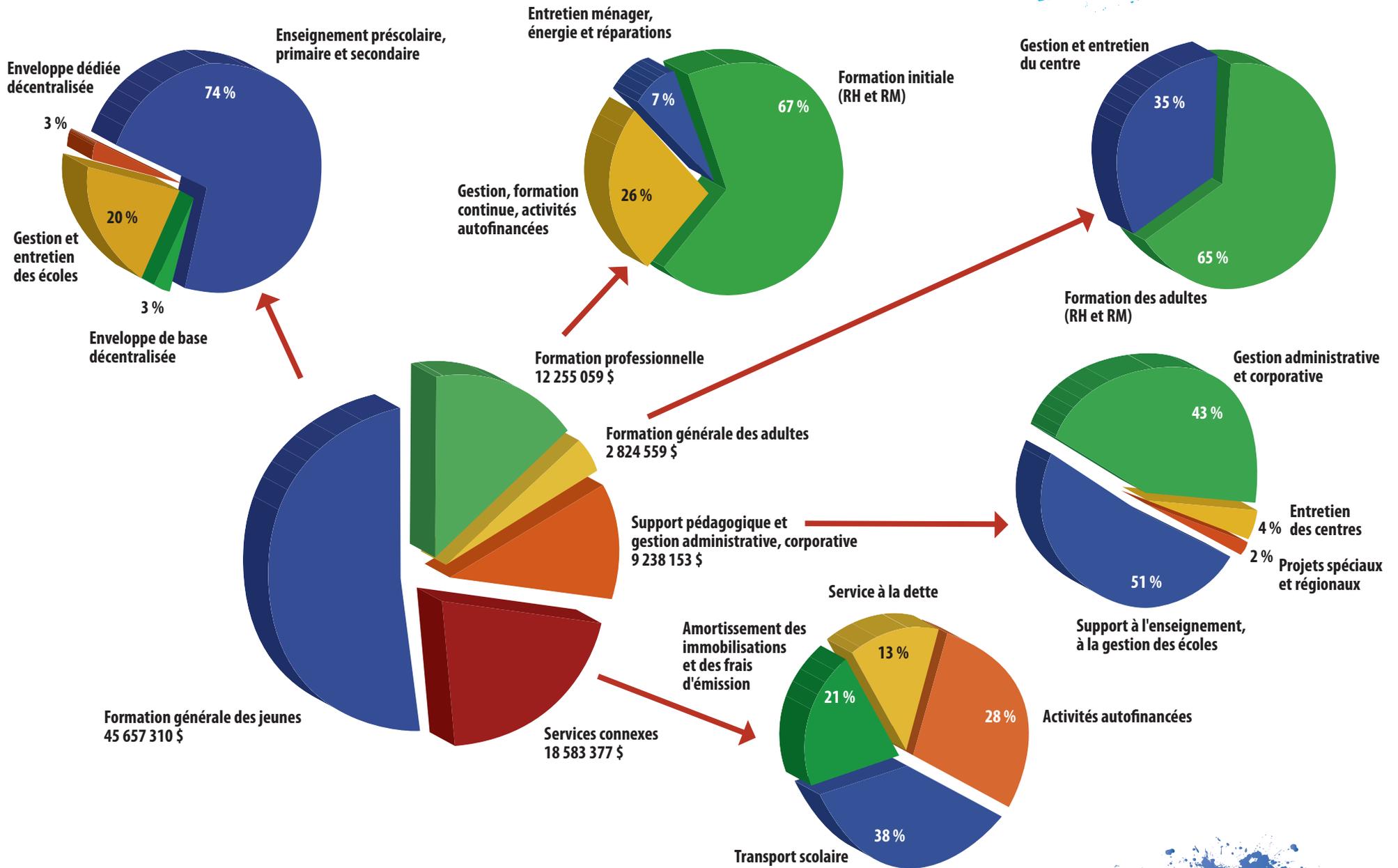
DÉPENSES

Activités d'enseignement et de formation	41 243 082 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	18 448 818
Services d'appoint	10 920 199
Activités administratives	4 159 603
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	9 197 928
Activités connexes	4 588 669
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	159

TOTAL DES DÉPENSES 88 558 458 \$

SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE

455 728 \$



RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES

(article 220.2 LIP)

Rapport du commissaire à l'éthique

Aucun manquement à ce Code n'a été soulevé au cours de l'année scolaire 2012-2013.

Clément Bernier

Commissaire à l'éthique

Le Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires est disponible auprès du secrétariat général de la commission scolaire.



*Code d'éthique et de déontologie
applicable aux commissaires*

www.cskamloup.qc.ca/rapportannuel2012-2013

**RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES PAR LES ÉLÈVES OU LEURS PARENTS
(article 220.2 LIP)**

Rapport du responsable de l'examen des plaintes

La philosophie à la base de l'examen des plaintes repose sur l'accueil, l'écoute et la recherche de solutions justes et équitables, dans le meilleur intérêt de l'élève, et avec la collaboration des parents et de tous les intervenants concernés.

Dans le cadre de l'application de la Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, le secrétariat général a répondu à 24 situations en 2012-2013.

Ces situations et les suivis faits peuvent se résumer comme suit :

i) Insatisfaction à l'égard d'un membre du personnel :

En six occasions, l'insatisfaction touchait le comportement du personnel de la commission scolaire. Cinq de ces situations ont été réglées au moyen d'échanges entre les personnes concernées et une situation est demeurée sans résultat positif malgré l'intervention du protecteur de l'élève.

Les principaux sujets d'insatisfaction sont : qualité du travail, attitude, langage utilisé et respect de la confidentialité.

ii) Insatisfaction à l'égard des services éducatifs dispensés :

En 13 occasions, l'insatisfaction touchait les services éducatifs dispensés par la commission scolaire. Toutes ces situations ont été réglées au moyen d'échanges entre les personnes concernées, certaines nécessitant notamment l'intervention du protecteur de l'élève.

Les principaux sujets d'insatisfaction sont : violence ou intimidation, plan d'intervention, évaluation des apprentissages, qualité des services, classement et exclusion d'un programme particulier.

TABLEAU STATISTIQUE					
TYPE D'INSATISFACTION	TYPE D'INTERVENTION	DEMANDES DE RECHERCHE DE SOLUTION	PLAINTES FORMELLES	AUTRES INTERVENTIONS	TOTAL
INSATISFACTION À L'ÉGARD DU PERSONNEL		3	3	0	6
INSATISFACTION À L'ÉGARD DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS		9	4	0	13
INSATISFACTION À L'ÉGARD DES SERVICES CONNEXES		1	1	3	5

iii) Insatisfaction à l'égard des services connexes :

En cinq occasions, l'insatisfaction touchait les services connexes offerts par la commission scolaire. Toutes ces situations ont été réglées au moyen d'échanges entre les personnes concernées, aucune n'ayant nécessité l'intervention du protecteur de l'élève.

Les principaux sujets d'insatisfaction sont : déneigement aux abords de l'école, fermeture d'école pour tempête, soins médicaux dispensés à l'école, taxe scolaire et transport du midi.

CONCLUSION

Avec plus de 7 000 élèves jeunes et adultes inscrits à nos services éducatifs et plus de 900 employés dont plus de 90 % œuvrent auprès des élèves, la commission scolaire peut conclure que le nombre de situations ayant nécessité l'intervention du responsable de l'examen des plaintes est plus que satisfaisant.

La prévention des situations problématiques et la communication fonctionnelle demeurent des éléments essentiels à ce succès.

Éric Choinière

Responsable de l'examen des plaintes

Le Rapport annuel 2012-2013 du Responsable de l'examen des plaintes est disponible auprès du secrétariat général de la commission scolaire.



Document complémentaire
sur notre site Web

Rapport du Responsable de l'examen des plaintes

www.cskamloup.qc.ca/rapportannuel2012-2013

**RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES PAR LES ÉLÈVES OU LEURS PARENTS
(article 220.2 LIP)**

Rapport du protecteur de l'élève

Lorsque le processus d'examen des plaintes mis en place par la commission scolaire n'a pu apporter de résultats satisfaisants, les élèves ou leurs parents peuvent communiquer avec le Protecteur de l'élève qui pourra se saisir d'une plainte en lien avec les services offerts aux élèves. Encore une fois, la philosophie à la base de l'examen des plaintes repose sur l'accueil, l'écoute et la recherche de solutions justes et équitables, dans le meilleur intérêt de l'élève, et avec la collaboration des parents et de tous les intervenants concernés.

Dans le cadre de l'application de la Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, le Protecteur de l'élève a répondu à neuf situations en 2012-2013.

Aucune plainte traitée ne concerne un acte d'intimidation ou de violence.

Ces situations et les suivis faits peuvent se résumer comme suit :

TABLEAU

NATURE DE LA DEMANDE	CONCLUSIONS
<p>La mère d'une élève fréquentant l'école secondaire considère que le coût des examens de reprise (100 \$/examen) est prohibitif.</p> <p>De plus, les parents s'interrogent sur les modalités de réinsertion scolaire concernant l'élève qui a été suspendue en raison de manquement grave au règlement scolaire.</p>	<p>Le Responsable de l'examen des plaintes m'informe que la mère est satisfaite des informations fournies concernant le coût des examens ainsi que la démarche à suivre lors de la réinsertion scolaire de leur enfant.</p>
<p>Demande d'information.</p>	<p>Le parent est satisfait des informations fournies.</p>
<p>La mère d'un élève du 2^e cycle demande à être remboursée pour les frais relatifs à l'inscription.</p>	<p>La mère s'est dite satisfaite des correctifs apportés.</p>

TABLEAU

NATURE DE LA DEMANDE	CONCLUSIONS
<p>La mère d'une élève du secondaire est insatisfaite de la qualité de l'enseignement dispensé à sa fille. Elle craint que sa fille échoue cette matière.</p>	<p>La mère est demeurée insatisfaite des mesures mises en place.</p> <p>Le Responsable de l'examen des plaintes m'informe que l'élève a réussi son cours avec d'excellentes notes.</p>
<p>La mère d'un élève qui fréquente l'école primaire est insatisfaite des services d'encadrement qui sont offerts à son fils souffrant d'un déficit d'attention.</p>	<p>Le Responsable de l'examen des plaintes m'informe que l'élève n'était pas reconnu comme EHDA dans le passé et, de ce fait, la direction de l'école n'avait pas l'obligation d'élaborer un plan d'intervention. Un plan d'intervention a été mis en place au début de l'année 2013-2014 compte tenu des développements survenus.</p>
<p>Un élève du secondaire ayant un déficit d'attention dispose habituellement de temps supplémentaire lors de la passation de certains examens. Il se voit refuser ce privilège peu de temps avant le début des examens de fin d'année.</p>	<p>Le Responsable de l'examen des plaintes m'informe que la mère est satisfaite des correctifs apportés.</p>
<p>La mère d'un élève handicapé fréquentant l'école secondaire prétend avoir été informée à la dernière minute que l'école se terminerait le 14 juin au lieu du 20 juin. Aucun service n'avait été prévu par le CRDI pour cette période compte tenu que l'élève était supposé être à l'école durant la journée. La mère dit n'avoir aucune autre ressource disponible pour s'occuper de son fils.</p>	<p>Le Responsable de l'examen des plaintes m'informe que la mère est satisfaite des correctifs apportés.</p>
<p>Le père d'un élève de première année m'a fait parvenir un courriel à l'effet que son enfant avait eu la note 0 lors d'un examen parce qu'il était absent.</p>	<p>Le Responsable de l'examen des plaintes m'informe qu'il avait contacté le plaignant mais que celui-ci n'a pas donné suite à sa plainte.</p>

TABLEAU	
NATURE DE LA DEMANDE	CONCLUSIONS
<p>Une élève adulte à la formation professionnelle conteste vivement les résultats qu'elle a obtenus lors de ses examens. Elle est convaincue que ses enseignants dénigrent ses connaissances et souhaitent l'évincer de son programme d'études.</p>	<p>Le Responsable de l'examen des plaintes m'informe qu'il a demandé une réévaluation des résultats de l'élève et que cette réévaluation démontre que l'élève est bel et bien en échec.</p> <p>Le Responsable de l'examen des plaintes assure présentement le suivi auprès de l'élève.</p>

Maurice Vinet
 Protecteur de l'élève

Le Rapport annuel 2012-2013 du Responsable de l'examen des plaintes est disponible auprès du secrétariat général de la commission scolaire.



Document complémentaire
 sur notre site Web

Rapport du Protecteur de l'élève

www.cskamloup.qc.ca/rapportannuel2012-2013

RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DE LA LOI METTANT EN OEUVRE CERTAINES DISPOSITIONS DU DISCOURS SUR LE BUDGET DU 30 MARS 2010 ET VISANT LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE EN 2013-2014 ET LA RÉDUCTION DE LA DETTE (2010, chap. 20) (article 18 de la loi)

La Commission scolaire a procédé à l'application des dispositions du chapitre I de la Loi pour l'année 2012-2013 comme suit :

- Majoration du traitement du personnel d'encadrement pour l'année : 1,75 %
- Prime, allocation, boni, compensation ou autre rémunération additionnelle fondés sur le rendement et versés au personnel d'encadrement : Aucune
- Réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative :

ANNÉE VISÉE	2009-2010	2010-2011 (1 AN)	2011-2012 (2 ANS)	2012-2013 (3 ANS)	2013-2014 (OBJECTIFS)
% DE RÉDUCTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ATTEINT	0 %	18,7 %	23,4 %	47,2 %	10 %

- Réduction de la taille des effectifs du personnel d'encadrement et du personnel administratif :

ANNÉE VISÉE	2009-2010	2010-2011 (1 AN)	2011-2012 (2 ANS)	2012-2013 (3 ANS)	2013-2014 (OBJECTIFS)
TAUX DE REMPLACEMENT DU PERSONNEL RETRAITÉ	100 %	100 %	50 %	66,7 %	50 %

Élaboration

ÉRIC CHOINIÈRE, GUY LAVOIE, YVAN TARDIF ET MONIC VÉZINA

Conception, mise en pages et intégration Web

GUY LAVOIE

Support

MÉLISSA BEAULIEU, DIANE BOSSÉ ET CÉCILE ÉMOND

Révision

MANON BEAULIEU ET VIRGINIE DUCHARME

Reliure

CLAUDETTE ST-PIERRE

Réalisation

YVAN TARDIF - DIRECTION GÉNÉRALE

ÉRIC CHOINIÈRE - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATIONS

PIERRE RUEST - SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT AUX JEUNES

MONIC VÉZINA - SERVICE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DES SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES

SUZANNE RAYMOND - SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

CLAUDEL GAMACHE - SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

MARTINE SIROIS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

MICHEL GAGNON - SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET TRANSPORT SCOLAIRE

MARIO RICHARD - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

© Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup. Décembre 2013. Tous droits réservés.

Droits photographie + visuel : Stéphane Rauzada, Anastasia Popova, kolopach - Fotolia.com



COMMISSION SCOLAIRE
DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP
Mille et un regards... Une vision!